



Expand. Horizons.

États financiers consolidés pour
l'exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport annuel 2022

private banking
asset management
investment banking
asset services

 **Degroof
Petercam**
Trust. Knowledge.

Message du Conseil d'Administration	04
Rapport consolidé de Gestion	06
Rapport d'audit	12
État de la situation financière consolidé	18
Éléments du résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé	20
État de variations des capitaux propres consolidés	22
Tableau des flux de trésorerie consolidés	24
Notes aux états financiers consolidés	26



« Dans ce contexte exceptionnel, nous poursuivons plus que jamais notre ambition de donner à nos clients les moyens de réaliser leurs ambitions et d'être leur référence indépendante comme partenaire financier afin qu'ils puissent rester confiants face à la gestion de leur avenir financier. »

Après une année 2021 très favorable sur les marchés, l'année 2022 fut marquée par des événements nettement moins réjouissants, la surprise d'une guerre en Europe qui a engendré une crise de l'énergie et une reprise de l'inflation beaucoup plus forte qu'attendue.

Pour lutter contre cette inflation, les banquiers centraux n'ont pu qu'accélérer le resserrement monétaire attendu et relever les taux d'intérêts à court terme à un rythme que peu d'investisseurs pensaient probable. Il n'en fallait pas plus pour que les marchés s'inquiètent de l'inflation attendue et exigent des rendements supérieurs pour les obligations à long terme et pour les actions dont les marges bénéficiaires se sont érodées.

Les prix de la plupart des actifs financiers ont été fortement corrigés, les actions mondiales ont connu, sur la période, une diminution telle que les performances 2021 ont quasiment été effacées. La hausse des taux d'intérêts de l'ordre de 3 % a aussi provoqué une baisse exceptionnelle des obligations d'états et d'entreprises, et ceci tant dans la zone Euro qu'en zone Dollar.

Malgré une politique d'investissement diversifiée, les avoirs de nos clients ont été impactés par cet environnement financier très difficile, qui a entraîné une performance négative de notre fonds patrimonial de référence DP Global Strategy L medium, de 15 % en 2022.

Dans ce contexte de baisse des marchés et de hausse des taux, le pôle luxembourgeois du Groupe Degroof Petercam a réalisé une solide performance financière en 2022. Ses résultats démontrent la solidité de son modèle intégré et la complémentarité de ses trois métiers, le Private Banking, Asset Services, et Global Markets, le résultat brut courant consolidé analytique atteint EUR 37,1 millions.

Ces résultats permettent à Degroof Petercam Luxembourg de poursuivre ses activités sur de très solides bases financières. Le ratio CET1 consolidé après prise en compte du résultat audité et des dividendes distribués est de 24,44 %.

Le métier Asset Services comptabilisait, au 31 décembre 2022, EUR 49,3 milliards d'actifs sous administration, dont EUR 9,6 milliards pour des fonds de clients tiers. Ces actifs ont connu une décroissance de 17 % par rapport à l'exercice précédent, baisse essentiellement due à l'effet de la baisse des marchés.

Les actifs de la clientèle privée s'élevaient à EUR 4,3 milliards au 31 décembre 2022 contre EUR 4,9 milliards un an plus tôt. Au cours de l'année sous revue, la Banque privée a poursuivi son déploiement local ainsi que son rôle de hub européen pour le groupe au départ de Luxembourg.

L'année 2022 a également été mise à profit pour investir dans de nouvelles applications informatiques tant pour DPAS que pour la Banque, ceci afin d'améliorer le service aux clients et renforcer notre sécurité informatique. Un effort particulier a été également entrepris en matière de conformité de la clientèle et de ses opérations.

Concernant la crise en Ukraine, nous tenons à vous assurer que toutes les dispositions sont mises en œuvre par Degroof Petercam Luxembourg pour répondre à toutes les exigences des états et des régulateurs.

Au nom du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de la Banque, nous souhaitons remercier tous les collaborateurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour s'assurer que nos clients continuent à bénéficier de services de grande qualité malgré les difficultés provoquées par les crises de cette année 2022.

Nous remercions également les membres de notre Conseil d'Administration et les actionnaires pour leur soutien permanent au développement de nos activités au départ de Luxembourg.

Enfin et surtout, nous remercions nos clients privés et institutionnels pour la confiance qu'ils nous accordent alors qu'ils traversent comme nous cette période inédite. Dans ce contexte exceptionnel, nous poursuivons plus que jamais notre ambition de donner à nos clients les moyens de réaliser leurs ambitions et d'être leur référence indépendante comme partenaire financier afin qu'ils puissent rester confiants face à la gestion de leur avenir financier.



Gautier Bataille
Administrateur-délégué



Frank Wagener
Président du Conseil d'Administration

Les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards, tels qu'approuvés par l'Union Européenne).

1. Situation consolidée de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

1.1. Résultat consolidé de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Le résultat net consolidé 2022 enregistre une diminution de 0,2 % par rapport à l'exercice 2021 pour atteindre EUR 21,1 millions. Le résultat brut courant qui exclut les charges opérationnelles atteint EUR 37,1 millions, en baisse de 33 % par rapport à l'exercice antérieur.

Les revenus sont en diminution de 6,4 % principalement du fait de l'impact négatif de la forte baisse des marchés sur les actifs gérés et administrés, toutefois partiellement compensé par la hausse des revenus liés à la marge d'intérêt (+21 %).

L'augmentation des frais généraux se décompose entre une hausse très modérée des frais de personnel qui reflète principalement la croissance des effectifs moyens par rapport à l'exercice précédent et la hausse des frais administratifs qui intègrent l'augmentation de la contribution au SRB (Single Resolution Board), une augmentation des frais IT et l'accélération du programme de conformité (Post KYC Review - PKR).

Le cost-to-income ratio reste à un niveau de 77,5 % Le total bilantaire atteint EUR 3,34 milliards. Le niveau de solvabilité reste très solide, en tenant compte du résultat audité le ratio CET1 consolidé s'élève à 24,44 % au 31 décembre 2022, largement supérieur aux exigences légales.

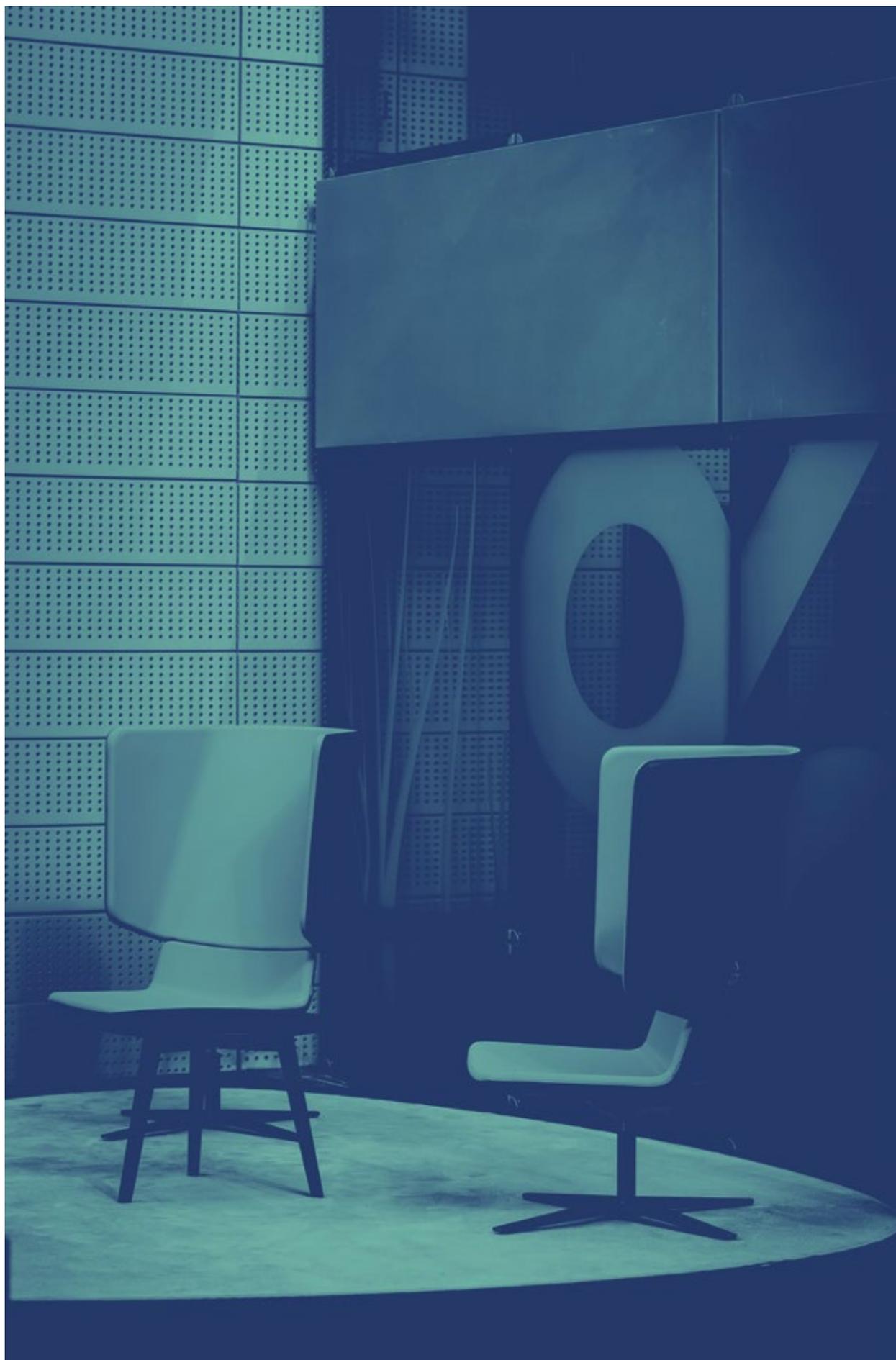
Les effectifs de la Banque et de ses filiales se montent à 410 collaborateurs au 31 décembre 2022.

1.2. Principaux risques auxquels est exposée le Pôle luxembourgeois

L'exposition et la gestion des risques liés aux activités est décrite dans la Note 6 des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (actions, obligations) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (ALM) ;
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois ;
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés ;
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque de recours de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés) ;
- le risque opérationnel issu des activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime...), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestionnaire (non-respect des contraintes).



1.3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe

De manière générale, la croissance et la rentabilité du Groupe sont influencées par l'évolution des capitaux de la clientèle et des marchés boursiers ainsi que par l'environnement macroéconomique et réglementaire.

1.4. Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers

Les dérivés sont utilisés comme suit pour compte propre :

- Dans le cadre de la gestion ALM (asset and liability management), des dérivés de taux (principalement des futures et des interest rate swaps) sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du Groupe ;
- Des dérivés de taux de type interest rate swaps sont utilisés de manière globale, dans une optique de macro-hedge mais aussi pour couvrir position par position un portefeuille d'obligations souveraines, covered bonds et loans, dans une optique de micro-hedge. Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité ALMAC (Assets and Liabilities Management Committee) ;

- De même, la trésorerie de la Banque (risque de taux < 2 ans) fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie ;
- La gestion de la position de change implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir les engagements vis-à-vis de la clientèle ainsi que le financement des filiales dans la devise correspondant à leurs activités ;
- La Banque a également une activité d'intermédiation pour sa clientèle.

1.5. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe poursuit ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support. La Banque et ses filiales n'ont pas eu de nouveaux projets d'activation de frais de développement en 2022.

1.6. Actions propres

La Banque et ses filiales n'ont pas acquis d'actions propres pendant l'exercice.

2. Évolution des comptes sociaux des entités du Pôle luxembourgeois

2.1. Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (« BDPL ») est l'entité faîtière et consolidante du Pôle luxembourgeois du Groupe Degroof Petercam.

La forte baisse des marchés en 2022 et ses impacts sur les commissions de garde/gestion a été totalement compensée par la hausse des marges d'intérêts.

Les frais de personnels ont légèrement augmenté entre les deux périodes

(2021-2022) et les autres frais ont connu une croissance importante du fait principalement des frais du programme informatique bancaire Kairos (migration informatique), de l'augmentation de la contribution au SRB et de l'accélération du programme PKR.

Sur base sociale, BDPL clôture l'exercice 2022 avec un bénéfice net de EUR 37,6 millions (EUR 42,9 millions en 2021) et un produit net bancaire en baisse de 12,4 % par rapport à l'exercice 2021.

Au 31 décembre 2022, les effectifs de la Banque s'élèvent à 287 collaborateurs, soit légèrement en hausse par rapport au 31 décembre 2021 (273 personnes).

Nous proposons à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice social de l'exercice de la façon suivante (EUR) :

Bénéfice net social au 31 décembre 2022	37.620.786
Bénéfice reporté du 31 décembre 2022	182.132.223
Affectation aux autres réserves	11.040.375
Affectation à la réserve indisponible	-477.611
Affectation à la réserve impôts sur fortune 2023	-5.500.000
Bénéfice à répartir	224.815.773
Acompte sur dividendes	-35.002.000
Affectation au report à nouveau	189.813.773

2.2. Degroof Petercam Asset Services S.A. (« DPAS »)

DPAS, filiale détenue à 100 % par Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (BDPL), est issue de la fusion intervenue en 2016 de Degroof Gestion Institutionnelle – Luxembourg S.A. avec Petercam Institutional Asset Management S.A.. Agréée en tant que société de gestion d'OPCVM selon le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 et gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs autorisé, DPAS preste ses services liés aux OPC du groupe Degroof Petercam ainsi qu'à des initiateurs tiers, grâce aux services intégrés UCITS/AIFM ainsi qu'une offre spécifique de Currency Hedging, Asset Management ou encore de Risk Management.

Avec un total bilantaire de EUR 91,4 millions et des fonds propres de EUR 25,3 millions après la remontée de dividendes en décembre 2022 de EUR 35 millions, DPAS clôture l'exercice 2022 avec un bénéfice net de EUR 16,2 millions affichant une diminution de 32,5 % par rapport au résultat net de l'exercice 2021 de EUR 24 millions.

Les actifs sous gestion ou administration de DPAS affichent un total de EUR 49,2 milliards au 31 décembre 2022, soit une diminution de 17,4 % par rapport à fin 2021. Les actifs gérés pour des initiateurs tiers sont également en diminution pour atteindre EUR 9,6 milliards représentant 19 % des encours totaux.

Les actifs des OPC Groupe pour lesquels DPAS agit en qualité de société de gestion, AIFM ou Agent Administratif atteignent 39,6 milliards fin 2022.

A fin décembre 2022, DPAS emploie un total de 120 personnes à Luxembourg.

2.3. Degroof Petercam Insurance Broker S.A. (« DPIB »)

DPIB est une filiale à 100 % de BDPL et a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Avec un total bilantaire de EUR 1,1 million et des fonds propres de EUR 0,88 million au 31 décembre 2022, DPIB clôture l'exercice 2022 avec un bénéfice de EUR 45.113 contre un bénéfice de EUR 126.052 pour l'exercice 2021.

Fin 2022, la société emploie 2 personnes.

2.4. Immobilière Cristal Luxembourg S.A. (« ICL »)

ICL est une filiale à 100 % de BDPL et a pour principal objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Avec un total bilantaire de EUR 104,2 millions (EUR 102,1 millions en 2021) et des fonds propres de EUR 102,9 millions au 31 décembre 2022 (EUR 100,2 millions en 2021), ICL clôture l'exercice 2022 avec un bénéfice net de EUR 2,7 millions (EUR 2,4 millions en 2021).

Les revenus de ICL proviennent majoritairement des loyers perçus des locataires de l'immeuble situé rue Eugène Ruppert à Luxembourg.

En 2022, ICL n'a pas occupé de personnel.

2.5. Autres participations

A l'exception de Promotion Partners S.A., filiale de la Banque, dont un projet de promotion immobilière en cours de finalisation au Grand Duché de Luxembourg, les autres filiales consolidées sont des sociétés n'ayant pas de personnel et pas d'activités opérationnelles au 31 décembre 2022. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers.



3. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les états financiers de la Banque et de ses filiales n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date de ce rapport.

Gautier Bataille
Administrateur-délégué

Frank Wagener
Président du Conseil d'Administration

Au Conseil d'Administration de
Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Notre opinion

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG S.A. (la « Banque ») et de ses filiales (le « Groupe ») au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Ce que nous avons audité

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent :

- l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022 ;
- les éléments du résultat net et des autres éléments du résultat global consolidés pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état des variations des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ;
- le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le

Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

Les services fournis en plus de l'audit légal tant à la Banque qu'à sa ou ses filiales, lorsqu'applicable, pour l'exercice clos à cette date, sont mentionnés dans la Note 9.10 des états financiers consolidés.



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Existence et exactitude des produits de commissions de gestion d'actif, de courtages, d'activités liées aux titres, et de droits de garde (conditions dérogatoires) liées à l'activité de banque privée

Au titre de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022, le Groupe a généré des produits de commissions pour un montant de 341 millions EUR tels que présentés en Note 9.3 des états financiers consolidés. Ces produits sont notamment dérivés des services fournis par la Banque et Degroof Petercam Asset Services S.A. à leurs clients et sont le résultat d'un nombre élevé de transactions individuelles.

Nous avons porté notre attention sur l'existence des produits de commissions de gestion d'actifs, de courtage, d'activités liées aux titres et de droits de garde (conditions dérogatoires) compte tenu des éléments suivants :

- Ces éléments représentent une part significative du total des revenus du Groupe au titre de l'exercice se terminant au 31 décembre 2022 ;
- La tarification est souvent spécifique au client et le nombre de conditions dérogatoires est important ;
- Les montants en jeu pour chacune des transactions prises individuellement sont généralement peu élevés. Ainsi une erreur isolée serait difficilement détectable et non significative, mais il se pourrait qu'une erreur touchant un nombre élevé de transactions engendre un impact financier matériel.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne du Groupe y inclus les dispositions organisationnelles en lien avec les produits de commissions de gestion d'actifs, de courtages, d'activités liées aux titres et de droit de garde (conditions dérogatoires) ainsi que les systèmes informatiques y relatifs.

Les procédures suivantes en lien avec l'environnement de contrôle interne de la Banque ont été effectuées :

- Entretiens avec la Direction et les responsables des départements ;
- Réalisation de tests de cheminement afin d'identifier et de réaliser un inventaire des contrôles pour les différents flux de commissions ;
- Inspection des rapports de contrôles (ISAE 3402) préparés et émis par un auditeur indépendant sur les activités de banque dépositaire et de gestionnaire de fonds d'investissement ;
- Inspection de contrôles réalisés par les services support de la Banque pour l'existence des avoirs clients en gestion afin de s'assurer de l'exactitude de la base de calcul ;
- Revue du respect de la séparation des tâches et des contrôles relatifs à la validation des conditions tarifaires lors de l'entrée en relation ;
- Ré-exécution sur base d'un échantillon de contrôles effectués dans le cadre des paramétrages et modifications des conditions tarifaires ;
- Ré-exécution d'un échantillon de contrôles effectués par la Banque dans le cadre des calculs de commissions.

Les procédures substantives suivantes ont été effectuées :

- Inspection des informations et pièces justificatives probantes (contrat, relevé d'opération, etc.), pour un échantillon de commissions ;
- Recalcul de certaines commissions, sur base d'échantillons et vérification que le montant obtenu suite à ce calcul est correctement enregistré en comptabilité ;
- Obtention de confirmations externes pour un échantillon de comptes clients visant à valider que les informations présentées dans les relevés de comptes reflètent les situations exactes des avoirs de ces clients de la Banque ;
- Vérification des valeurs nettes d'inventaire servant de base de calcul pour les commissions des fonds d'investissements clients de Degroof Petercam Asset Services S.A. avec des données externes publiées ;
- Consultation du registre des réclamations de la clientèle.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport d'audit sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettront toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies

dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 14 avril 2022 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 4 ans.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par Cécile Liégeois

Luxembourg, le 27 avril 2023



	Notes	31.12.2022	31.12.2021
(en euros)			
ACTIFS			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	8.1	404.091.958	1.195.084.032
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8.2	148.481.278	46.211.098
Actifs financiers de couverture	8.3	155.940.457	7.122.802
Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs	8.4	-13.815.909	-
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8.5	9.332.900	9.541.591
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8.6	515.173.778	494.620.325
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	8.7	89.637.659	81.452.781
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	8.8	578.184.328	515.965.558
Instruments de dette évalués au coût amorti	8.9	1.327.255.278	1.176.980.054
Immobilisations corporelles	8.10	33.868.550	35.353.367
Immobilisations incorporelles	8.11	7.103.323	9.553.399
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8.12	2.306.201	2.323.017
Autres actifs	8.13	83.803.301	97.078.347
TOTAL DES ACTIFS		3.341.363.102	3.671.286.371

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
(en euros)			
PASSIFS			
Dettes			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8.14	138.388.158	42.899.260
Passifs financiers de couverture	8.15	79.578	13.513.608
Dépôts envers les établissements de crédit	8.16	271.827.600	120.090.305
Dépôts envers la clientèle	8.17	2.527.710.699	3.017.793.124
Provisions	8.18	1.721.189	1.066.343
Passifs d'impôts courants et différés	8.19	15.859.691	16.292.003
Autres passifs	8.20	114.886.259	112.180.654
TOTAL DES DETTES		3.070.473.174	3.323.835.297
Capitaux propres			
Capital souscrit	8.21	37.000.000	37.000.000
Primes d'émission	8.21	40.356.000	40.356.000
Réserves et report à nouveau	8.21	209.582.308	248.400.904
Autres éléments du résultat global cumulés	8.21	(2.187.071)	513.567
Résultat de l'exercice, part du groupe	8.21	21.140.691	21.180.603
<i>Acompte sur dividendes</i>	8.21	-35.002.000	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		270.889.928	347.451.074
TOTAL DES PASSIFS		3.341.363.102	3.671.286.371

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

Éléments du résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé

		(en euros)	
	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Produits d'intérêts	9.1	120.181.176	60.661.936
Charges d'intérêts	9.1	-104.461.333	-52.355.355
Produits de dividendes	9.2	2.406.473	1.670.127
Commissions perçues	9.3	341.277.508	372.549.732
Commissions versées	9.3	-245.795.503	-263.217.407
Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction	9.4	13.856.906	14.529.812
Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.5	102.324	2.364.541
Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.6	-799.914	-425.472
Résultat net résultant de la comptabilité de couverture	9.7	-441.630	487.747
Autres résultats opérationnels nets	9.8	6.523.400	-9.981.021
Produit net		132.849.407	126.284.640
Frais de personnel	9.9	-47.424.709	-45.990.290
Frais généraux et administratifs	9.10	-50.070.871	-42.283.668
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	9.11	-5.838.683	-5.995.396
Provisions	9.12	-223.707	90.367
Dépréciations nettes sur actifs	9.13	-467.169	-139.441
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-16.817	536.331
Résultat avant impôts		28.807.451	32.502.543
Charge d'impôts	9.14	-7.666.760	-11.321.940
Résultat de l'exercice		21.140.691	21.180.603
RESULTAT DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		21.140.691	21.180.603

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



	Notes	31.12.2022	31.12.2021
		(en euros)	
Résultat de l'exercice		21.140.691	21.180.603
<i>Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Réévaluation à la juste valeur - Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9.15	-2.700.638	-990.508
Total des autres éléments du résultat global		-2.700.638	-990.508
RESULTAT GLOBAL TOTAL		18.440.053	20.190.095
RESULTAT GLOBAL, PART DU GROUPE		18.440.053	20.190.095

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

État de variations des capitaux propres consolidés



	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation	Écarts de conversion
Solde au 31.12.2020	37.000.000	40.356.000	198.410.362	1.504.075	-
Affectation du résultat précédent	-	-	49.990.542	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-990.508	-
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.2021	37.000.000	40.356.000	248.400.904	513.567	-
Affectation du résultat précédent	-	-	21.180.603	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-2.700.637	-
Acompte sur dividendes	-	-	-	0	0
Dividendes versés	-	-	-59.999.200	0	0
Autres variations	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.2022	37.000.000	40.356.000	209.582.307	-2.187.070	-

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



(en euros)

Résultat net de l'exercice	Acompte sur dividendes	Capitaux propres : part du Groupe	Total des capitaux propres
49.990.542	-	327.260.979	327.260.979
-49.990.542	-	-	-
21.180.603	-	21.180.603	21.180.603
-	-	-	-
-	-	-990.508	-990.508
-	-	-	-
-	-	-	-
21.180.603	-	347.451.074	347.451.074
-21.180.603	-	-	-
21.140.691	-	21.140.691	21.140.691
-	-	-	-
-	-	-2.700.637	-2.700.637
0	-35.002.000	-35.002.000	-35.002.000
0	0	-59.999.200	-59.999.200
-	-	-	-
21.140.691	-35.002.000	270.889.928	270.889.928

Tableau des flux de trésorerie consolidés

		(en euros)	
	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Bénéfice avant impôts		28.807.451	32.502.543
Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice et autres ajustements :		6.546.376	5.508.139
Amortissements sur immobilisations (in)corporelles	9.11	5.838.683	5.995.396
Résultat provenant des entreprises associées		16.817	-536.331
Dépréciations nettes sur actifs	9.13	467.169	139.441
Dotations nettes aux provisions et autres passifs	9.12	223.707	-90.367
Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		-857.180.164	429.213.838
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		-182.703.379	33.853.752
Actifs financiers de couverture		-152.700.068	-9.755.761
Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs		13.815.909	-
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		208.691	-2.590.747
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-24.791.851	37.243.709
Prêts et créances		-77.526.273	17.939.919
Instruments de dette évalués au coût amorti		-157.130.461	-189.478.062
Autres actifs		13.275.046	-7.782.083
Passifs détenus à des fins de transaction		177.206.125	-39.929.313
Passifs financiers de couverture		-7.174.916	-9.021.469
Dettes envers les établissements de crédit		17.232.074	44.446.713
Dettes envers la clientèle		-474.364.076	546.195.072
Provisions et autres passifs		-2.526.985	8.092.108
Intérêts perçus		108.493.410	64.293.407
Dividendes perçus		2.406.473	1.670.127
Intérêts versés		-108.478.797	-53.083.881
Impôts payés sur le résultat		-9.009.727	-7.115.257
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)		-828.414.978	472.988.916

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



		(en euros)	
	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Cession de filiales et entreprises associées		-	-
Acquisition d'immobilisations (in)corporelles	8.10/8.11	-1.001.885	-909.704
Vente d'immobilisations (in)corporelles		-	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)		-1.001.885	-909.704
Dividendes payés		-95.001.200	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)		-95.001.200,00	-
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		-461.664	-1.746.603
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C)		-924.418.063	472.079.212
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1.229.992.915	759.660.306
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		305.113.188	1.229.992.915
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Caisse et soldes avec les banques centrales	8.1	404.034.593	1.195.217.825
Comptes à vue auprès des établissements de crédit	8.7	73.346.737	70.580.164
Prêts à terme aux établissements de crédit	8.7	-	-
Découverts auprès des établissements de crédit	8.16	-109.438.235	-23.503.282
Dépôts à terme auprès des établissements de crédit	8.16	-62.829.907	-12.301.792

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Généralités

BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG S.A. (anciennement « BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. » jusqu'au 31 mars 2016) (ci-après « la Banque ») a été constituée le 29 janvier 1987 sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Celle-ci a été introduite à la Bourse de Luxembourg le 29 novembre 1999 et ensuite retirée de la cote le 15 décembre 2005.

Au 1^{er} avril 2016, les sociétés BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. et PETERCAM (Luxembourg) S.A. ont fusionné avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 ; la nouvelle société s'appelle BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG S.A..

La fusion se traduit légalement par l'absorption de l'intégralité du patrimoine de Petercam (Luxembourg) S.A. (société absorbée) par la Banque Degroof Luxembourg S.A. (société absorbante). La Banque a opté pour la méthode de la valeur comptable pour traiter cette transaction qui selon les normes IFRS constitue un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. La différence entre le montant payé par Banque Degroof Luxembourg S.A. de EUR 136.522.000 et l'actif net en valeur comptable de Petercam (Luxembourg) S.A. représente le fonds de commerce comptabilisé en réserves pour un montant de EUR 73.025.963. Suite à cette fusion, la Banque a également reconnu dans le cadre de l'exercice d'estimation du Purchase Price Allocation (PPA) un nouveau montant de EUR 17.280.050 correspondant à 3 nouveaux fonds de commerce.

Dans le cadre de la fusion, Petercam (Luxembourg) S.A. a cédé les titres de sa filiale Petercam Banque Privée (Suisse) S.A. à Banque Degroof Petercam S.A. le 16 février 2016 et a cédé les titres de sa filiale Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) S.A. à Degroof Petercam Asset Services S.A. le 18 février 2016.

L'objet de la Banque est d'exercer toutes activités bancaires et d'épargne, en particulier de recevoir tous dépôts et de faire toutes opérations de crédit, ainsi que toutes transactions quelles qu'elles soient, en matière de valeurs mobilières, de gestion de fortune, de fiducie et de services financiers, enfin toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières permettant la réalisation de l'objet social ainsi défini.

La Banque et ses filiales (ci-après « le Pôle luxembourgeois ») sont par ailleurs intégrées dans la consolidation de Banque Degroof Petercam S.A., établie au 44, rue de l'Industrie, à 1040 Bruxelles. Le 1^{er} octobre 2015, Banque Degroof S.A. et Petercam S.A. ont fusionné ; la nouvelle entité porte le nom de Banque Degroof Petercam S.A..

Le Pôle luxembourgeois et Banque Degroof Petercam S.A. représentent « le Groupe ».

Les états financiers de la Banque sont disponibles sur son site internet : www.degroofpetercam.lu. Les états financiers de Banque Degroof Petercam S.A. sont disponibles sur son site internet : www.degroofpetercam.com.

Depuis le 9 décembre 2005, la Banque possède une succursale en Belgique, établie au 19 rue Guimard, à 1040 Bruxelles.

Depuis le 7 septembre 2018, la Banque possède un bureau de représentation au Canada, établi au 244, rue St Jacques à Montréal.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la branche d'activité de services d'administration de fonds d'investissement détenue par la Banque a été transférée à sa filiale Degroof Petercam Asset Services S.A..

Dans le cadre d'une stratégie de centralisation des activités et de restructuration de certaines fonctions liées à l'administration des OPC au sein du Groupe Degroof Petercam, la Banque agissant par sa succursale belge a cédé cette activité à sa filiale Degroof Petercam Asset Services S.A. avec effet à la date du 1^{er} octobre 2018.

Dans la continuité de cette stratégie au sein du groupe Degroof Petercam, la Banque Degroof Petercam S.A. a cédé à Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A., agissant par sa succursale belge, l'activité de banque dépositaire d'OPC de droit belge avec effet à la date du 10 octobre 2019.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 13 avril 2023.





2 Contexte réglementaire

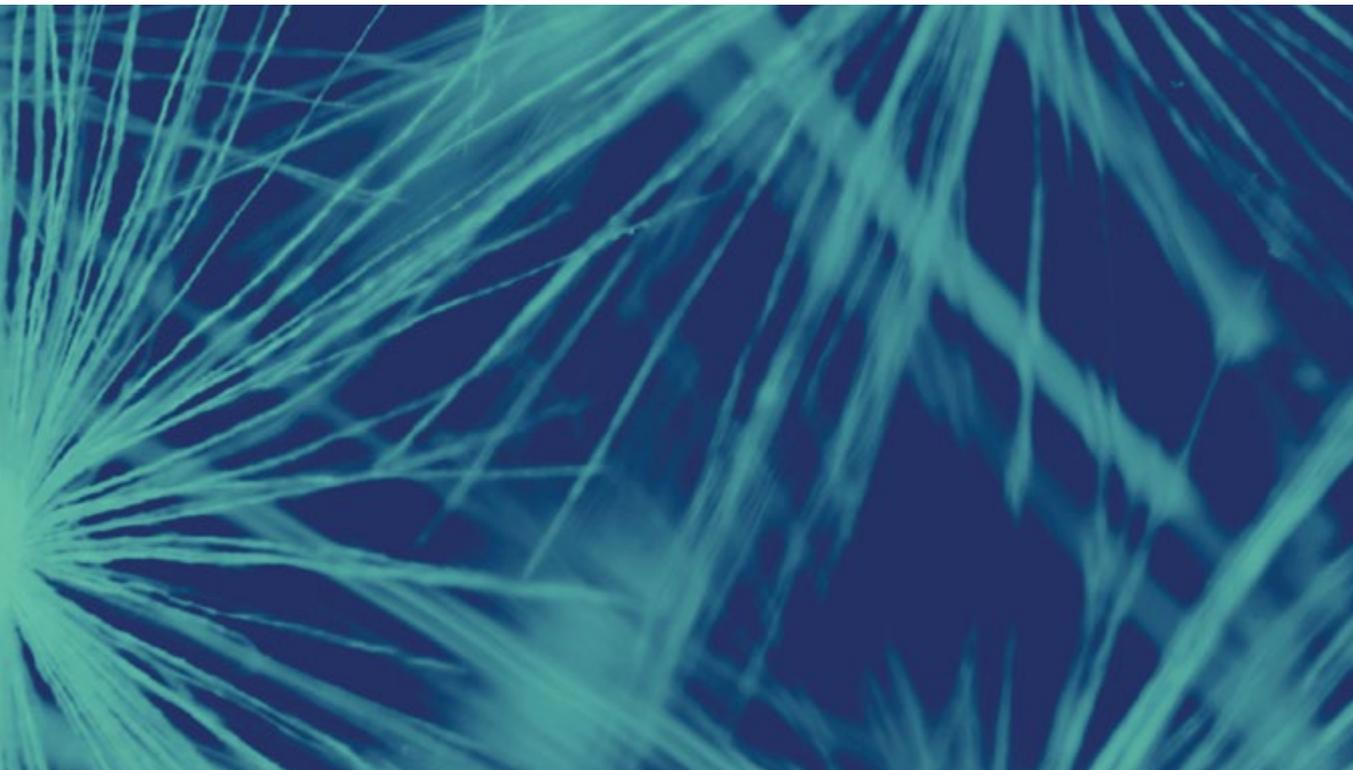
Les états financiers consolidés du Pôle luxembourgeois ont été préparés

conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi que les interprétations de ces normes valables au 31 décembre 2022 et telles qu'approuvées dans l'Union Européenne.

Les principes comptables utilisés pour préparer ces états financiers consolidés au 31 décembre 2022 sont cohérents avec ceux appliqués au 31 décembre 2021 à l'exception de ceux repris dans la Note 3 « Changements dans les principes et méthodes comptables ».

Les principes comptables utilisés par le Pôle luxembourgeois sont basés sur les Normes Internationales de Reporting Financier (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables à cette date parmi lesquelles seules les normes suivantes ont été retenues :

- IAS 1 Présentation des Etats financiers ;
- IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ;
- IAS 10 Evènements postérieurs à la période de reporting ;
- IAS 12 Impôts sur le résultat ;
- IAS 16 Immobilisations corporelles ;
- IAS 19 Avantages du personnel ;
- IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ;
- IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
- IAS 23 Coûts d'emprunt ;
- IAS 24 Information relative aux parties liées ;



- IAS 27 Etats financiers individuels ;
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IAS 32 Instruments financiers : Présentation ;
- IAS 36 Dépréciation d'actifs ;
- IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
- IAS 38 Immobilisations incorporelles ;
- IFRS 9 Instruments financiers ;
- IFRS 10 Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 Partenariats ;
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur ;

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ;
- IFRS 16 Contrats de location.

Comme le Pôle Luxembourgeois n'a aucun titre de capitaux propres ni d'emprunts négocié ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 (« Segments opérationnels ») et IAS 33 (« Résultat par action ») ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application.

C'est également pour cette raison que le Pôle luxembourgeois ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Les principales comptables et règles d'évaluation appliqués lors de la préparation des états financiers sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées, sauf mention contraire, de façon permanente pour les exercices présentés.

3 Changements dans les principes et méthodes comptables

Les amendements de normes IFRS suivants sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- Amendements à l'IFRS 16 « Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 » ;
- Modifications d'IFRS 3 « Référence au Cadre Conceptuel » ;
- Modifications diverses « Améliorations des normes IFRS (2018-2020) » ;
- Modifications d'IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Modifications d'IAS 37 « Contrats déficitaires - Coûts d'exécution du contrat ».

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe, ni sur la présentation des états financiers.

Parmi les normes ou amendements de normes publiés par l'IASB en date du 31 décembre 2022, ceux repris ci-après entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs.

Documents adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance », applicable à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
- Amendements à IFRS 17 « première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives », applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
- Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : « Information à fournir sur les méthodes comptables », applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;

- Amendements à IAS 12, « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction », applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date ;
- Modifications d'IAS 8 « Définition des estimations comptables », applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après cette date.

Les amendements à l'IAS 1 visent à aider les entités à améliorer la pertinence des informations sur les méthodes comptables communiquées dans les notes annexes aux états financiers et l'utilité de ces informations pour les utilisateurs des états financiers.

Documents non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Modifications d'IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants », applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date ;
- Modifications d'IAS 1 « Passifs non courants assortis de clauses restrictives », applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date ;
- Amendements à IFRS 16 « Obligation locative découlant d'une cession-bail », applicables à partir des exercices commençant le 1^{er} janvier 2024 ou après cette date.

Pour les textes précités, le Groupe les appliquera lors de leur entrée en vigueur et ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

4 Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers consolidés

L'élaboration des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la Direction du Pôle luxembourgeois pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers consolidés.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par le Groupe pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères « SPPI » ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des pertes de crédit attendues, l'utilisation de

prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;

- l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- la détermination de la valeur des fonds de commerce ;
- l'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- la détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés.

Dans le contexte de la crise ukrainienne et des tensions internationales (inflation, fusion Crédit Suisse - UBS, ...), une attention particulière a été apportée par la Direction sur les impacts éventuels liés à ces crises sur certains éléments significatifs de ces états financiers. En effet, des éléments prospectifs ou estimatifs peuvent entrer dans le calcul de certains postes des états financiers et être impactés par la crise et ses événements connexes. Une attention plus forte a été apportée sur les aspects de la valorisation et de la recouvrabilité des différents portefeuilles de crédit ou actifs mais également sur le chiffre d'affaires.

Sur base de son suivi, des contrôles et analyses mis en place, la Direction n'a pas identifié d'impacts majeurs sur les états financiers nécessitant une mention complémentaire dans les états financiers.

5 Résumé des principes et méthodes comptables

5.1 Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés reprennent les états financiers de la Banque et de ses filiales. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par la Banque, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de ces activités.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à la Banque et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les états financiers de la Banque et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle, présentées au sein des capitaux propres, sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé.

Par exception à ces règles, les sociétés présentant un intérêt négligeable sont exclues du périmètre de consolidation selon les critères suivants mis en place au sein du Groupe :

- Le total bilantaire additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en intégration globale doit être inférieur à 0,5 % du total bilantaire consolidé du Groupe ;
- Le total des fonds propres additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en

intégration globale doit être inférieur à 1 % du total des fonds propres consolidés du Groupe ;

- Le total des fonds propres d'une société non consolidée en intégration globale doit être inférieur individuellement à 0,5 % du total des fonds propres consolidé du Groupe ;
- Le total du résultat additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en intégration globale doit être inférieur à 1 % du total du résultat consolidé du Groupe ;
- Le total du résultat d'une société non consolidée en intégration globale doit être inférieur individuellement à 0,5 % du résultat consolidé du Groupe.

PARTENARIATS

Les partenariats désignent toute entreprise dont la Banque exerce un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme étant des entreprises communes (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront



plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle la Banque exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques.

Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

5.2 Conversion des états financiers et des transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont établis en euros (« EUR »), monnaie fonctionnelle du Pôle luxembourgeois.

5.2.1 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultat.

Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date

de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en compte de résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé.

Les autres postes non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultat.

5.3 Instruments financiers

5.3.1 Date de comptabilisation des instruments financiers

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

5.3.2 Compensation

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si le Pôle luxembourgeois a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

5.3.3 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou

- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration.

5.3.4 Instruments financiers - Principes et méthodes (IFRS 9)

5.3.4.1 Évaluation des actifs financiers

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier détenu à des fins de négociation de même que tous les dérivés sont classés en « Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction » tandis que tous les autres actifs financiers sont repris dans une des catégories d'évaluation suivantes :

- Coût amorti (AC) ;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de dettes (FVOCI) ;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de capitaux propres (FVOCI) ;
- Juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL).

La classification d'un actif se base à la fois sur le modèle économique de gestion (« business model », ci-après « modèle économique ») des actifs financiers de la Banque et sur les caractéristiques de trésorerie contractuelle de l'actif financier, à savoir si les conditions contractuelles de l'actif financier génèrent à des dates spécifiées des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts (« SPPI test »).

Des reclassements ne se produisent que lorsque le Comité ALMAC décide de modifier le modèle économique d'un portefeuille d'actifs, suite à des changements externes ou internes. Les changements doivent être importants pour la Banque et être démontrables aux parties externes. La Banque reclasse alors tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la période de reporting suivante (la date de reclassement). Les périodes précédentes ne sont pas retraitées.

5.3.4.1.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et de couverture

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs ou passifs financiers acquis ou assumés principalement en vue d'une vente ou d'un rachat à court terme, ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Ces actifs ou passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en compte de résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction ». Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques « Produits d'intérêts » ou « Charges d'intérêts ». Les dividendes sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des « actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction », à l'exception des dérivés de couverture qui sont classés en « Instruments financiers de couverture » (voir rubrique 5.3.4.1.6). Les dérivés sont enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction » pour les dérivés de négociation et dans la rubrique « Résultat net résultant de la comptabilité de couverture » pour les autres dérivés. Les revenus à caractère d'intérêts perçus ou payés sur les instruments dérivés sont comptabilisés sous les rubriques « Produits d'intérêts » ou « Charges d'intérêts ».

La Banque a désigné certains swaps de taux d'intérêt comme éléments de couverture (voir rubrique 5.3.4.1.6). Si la relation de couverture est résiliée et que le dérivé est toujours en cours, il est désigné comme étant détenu à des fins de transaction ou désigné dans une nouvelle relation de couverture. Une telle désignation doit toujours être approuvée par le Comité ALMAC.

5.3.4.1.2 Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui ne sont que des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur.



L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultat dans la rubrique « Produits d'intérêts ». Les montants des dépréciations sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ».

5.3.4.1.3 Instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui ne sont que des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées



dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ».

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique « Produits d'intérêts ».

5.3.4.1.4 Instruments de capitaux propres évalués par le biais des autres éléments du résultat global.

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque peut choisir irrévocablement de présenter les changements ultérieurs de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction dans les autres éléments du résultat global.

Seuls les revenus de dividendes sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Produits de dividendes », à moins qu'ils ne représentent clairement un remboursement d'une partie du coût de l'investissement (i.e. une réduction de capital).

Les autres résultats sont comptabilisés en fonds propres en « Autres éléments du résultat global cumulés » et ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

5.3.4.1.5 Actifs financiers évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Tous les autres actifs financiers, soit les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classification « au coût amorti » ou « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat

global » sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et tous les changements de juste valeur sont comptabilisés en résultat. Ces actifs incluent les instruments dérivés.

Les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et les intérêts sont comptabilisés sous les rubriques « Produits d'intérêts ». Les dividendes sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

En outre, la Banque a l'option, lors de la comptabilisation initiale, de désigner irrévocablement un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « mismatch comptable ») qui surviendrait si elle n'était pas utilisée. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats ».

5.3.4.1.6 Comptabilité de couverture

La Banque applique les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9. Dans le cas d'une couverture de juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers (communément appelé 'macrocouverture en juste valeur'), la Banque utilise les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IAS 39 (telles que ratifiées par la Commission européenne – 'EU Carve out') plutôt que celles de l'IFRS 9.

Les opérations de couverture visent à réduire ou éliminer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts ou de prix au travers d'instruments financiers dérivés ou non dérivés.

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- La relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis ;
- Rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- Démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- Le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- Le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Dans le cadre de macrocouverture en juste valeur, les conditions suivantes doivent être remplies :

- La relation de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est largement documentée. Cette documentation comprend, entre autres, une description de l'instrument couvert ainsi que de l'élément couvert, l'identification des risques couverts, la stratégie de couverture, la gouvernance et le type de test d'efficacité ;
- La relation de couverture est soumise à des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs. Les tests rétrospectifs assurent un ratio d'efficacité de couverture compris entre 80 et 125 %. Les résultats des tests d'efficacité de couverture sont inclus dans la documentation de couverture.

Si, dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, des modifications requises par cette réforme sont apportées à l'élément couvert et/ou à l'instrument de couverture, et au risque couvert, le Groupe actualise la documentation de couverture sans mettre fin à la relation de couverture.

Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur classification dans les catégories suivantes :

Couverture de la juste valeur

Les variations de juste valeur du dérivé ou de l'instrument de couverture non dérivé désigné et qualifié dans une relation de couverture en juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste « Résultat net sur la comptabilité de couverture » au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur d'un portefeuille d'actifs ou de passifs couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée « Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêts d'un portefeuille d'actifs » par la contrepartie du compte de résultat.

Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé inscrit au bilan sur l'élément couvert, dans le cas d'un instrument financier porteur d'intérêts, est amorti en résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif. En cas de couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments, cet ajustement est amorti linéairement. Si l'élément couvert est décomptabilisé, le montant de la variation de la juste valeur inclus au bilan sur l'élément couvert est enregistré en résultat.

Pour un instrument financier non porteur d'intérêts, l'ajustement cumulé sur l'élément couvert est reconnu en résultat seulement à l'échéance (ou décomptabilisation) de l'élément couvert.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couverture de flux de trésorerie est différée dans une rubrique spécifique des capitaux propres en « réserves de réévaluation ». La partie inefficace des variations de juste valeur est comptabilisée directement au compte de résultats.

Les gains et pertes précédemment inscrits en fonds propres sont transférés en résultat et comptabilisés en produits ou charges au fur et à mesure que l'instrument couvert impacte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue ou si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, les montants cumulés stockés en capitaux propres sont maintenus en capitaux propres jusqu'au moment où la transaction prévue affecte le résultat. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, ces montants sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Couverture d'investissement net dans une entité étrangère

La couverture d'investissement net dans une entité étrangère suit les mêmes principes comptables que la couverture de flux de trésorerie. Les gains et pertes inscrits en fonds propres sont transférés en résultat lors de la cession ou liquidation de l'activité à l'étranger.

5.3.4.2 Classification

5.3.4.2.1 Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres qui ne rentrent pas dans la catégorie des participations sont classés dans la catégorie « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sauf si la Banque a décidé de les classer irrévocablement comme « instruments de capitaux propres évalués par le biais des autres éléments du résultat global » tel que décrit dans la rubrique 5.3.4.1.4.

Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé en tant qu'instrument de dette.

5.3.4.2.2 Instruments de dettes

Les instruments de dette comprennent des titres de créance, des prêts, des dépôts, des créances sur (ou à) des établissements de crédit et la clientèle. L'arbre de décision qui détermine la classification et l'évaluation des instruments de dette lors de la comptabilisation initiale et à venir (processus de suivi continu et potentiel reclassement) se base sur le modèle économique de détention de l'actif et sur le test « SPPI » (Solely Payments of Principal and Interest) (concluant ou non).

A. Modèle économique

La terminologie « modèle économique ou de gestion » désigne la manière dont la Banque gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, la Banque ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est importante pour les instruments de dettes afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

On distingue trois types de modèles économiques :

- « Hold to collect » (ci-après « HTC ») : l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels et les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle. La Banque n'est cependant pas tenue de détenir tous ces actifs jusqu'à leur échéance. Les instruments de dette repris dans ce modèle sont évalués au coût amorti ;

- « Hold to collect & sell » (ci-après « HTCS ») : la collecte des flux de trésorerie contractuels et les ventes font partie intégrante de la réalisation de l'objectif du modèle économique. Ce modèle est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le modèle HTC. Les instruments de dette repris dans ce modèle sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ;
- Les autres modèles économiques comprennent les actifs financiers détenus à des fins de négociation et les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les catégories HTC ou HTCS soit parce que la collecte des flux de trésorerie contractuels est accessoire à l'actif financier, soit parce que le test SPPI est non concluant.

B. Critère « Principal et Intérêts » (test « Solely Payments of Principal and Interests » ou test « SPPI »)

Le classement et l'évaluation des instruments de dettes dépendent aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test « SPPI »).

Le test « SPPI » est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Aux fins de cette appréciation, le « principal » correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors sa comptabilisation initiale et les « intérêts » reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test « SPPI » est satisfait, le Groupe analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer s'il contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte que cet instrument ne remplisse pas

cette condition. A cet effet, le Groupe a mis en place un modèle (« check list ») permettant de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dettes représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. Lors de cette appréciation, le Groupe considère notamment les éléments suivants :

- Événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- Effet de levier ;
- Remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- Modalité qui limite la créance de la Banque aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recourse' financial asset ») ;
- Caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

5.3.5 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leurs justes valeurs et, ultérieurement, évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigés d'éventuelles pertes de valeurs.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le coût amorti établi selon la méthode du taux d'intérêt effectif est calculé en tenant compte, des primes et des décotes ainsi que des commissions et coûts de transaction qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement selon

la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultat dans la rubrique « Produits d'intérêts » ou « Charges d'intérêts ». Les montants de dépréciation sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ». Les prêts et créances regroupent principalement les prêts et créances interbancaires et ceux à la clientèle.

5.3.6 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent toutes les autres dettes financières subordonnées ou non (à l'exception des dérivés) qui ne sont pas classées comme détenues à des fins de transaction ou comme désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts et les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en compte de résultat dans la rubrique « Charges d'intérêts ».

5.3.7 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi

qu'à toute une série d'autres facteurs tels la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

Marché actif

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futures et options).

Pour les dérivés de gré à gré tels les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, modèle Black and Scholes, ...) qui utilisent des données de marché observables.

La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment). L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans la valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de

crédit du Groupe sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours « milieu de marché » comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

Absence de marché actif

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs.

Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en compte de résultat.

Par contre, si cette différence (appelée communément « Day 1 profit and loss ») est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en compte de résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en compte de résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en compte de résultat est déterminée individuellement.

Absence de marché actif – Instruments des capitaux propres (actions non cotées)

En l'absence de prix de transaction récente réalisée dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale.

La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

5.3.8 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est défini comme une composante d'un instrument composé qui inclut à la fois un instrument financier dérivé et un contrat hôte non dérivé. Cette appréciation s'applique uniquement aux passifs financiers, aux contrats non financiers et actifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de l'IFRS 9.

Un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé comme un dérivé lorsque :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride (composé) n'est pas détenu à des fins de transaction.

Ce dérivé (incorporé) est évalué à la juste valeur par le compte de résultat comme un dérivé autonome. Le contrat hôte est comptabilisé et évalué suivant les principes de la catégorie à laquelle il appartient.

Pour autant que la séparation du dérivé incorporé soit autorisée (voir ci-avant), l'intégralité du contrat hybride peut être désignée comme un actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En revanche, s'il n'est pas possible d'évaluer séparément le dérivé incorporé, l'intégralité du contrat hybride doit être désignée comme un actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

5.4 Contrats de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

En tant que preneur en contrat de location

Les contrats de location à l'exception certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers payés est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique « Autres passifs ».

Le coût de l'actif comptabilisé au titre droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la rubrique « Immobilisations Corporelles ».

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique « Frais généraux et administratifs » selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

En tant que bailleur

Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

5.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

NATURE DE L'IMMOBILISATION OU COMPOSANT



Terrain

infinie



Gros-œuvre

40 ans



Installations
techniques

10 ans



Installations
générales

20 ans



Parachèvements

5 à 10 ans



Matériel
informatique/
télécom

4 ans



Matériel divers/
équipement

5 ans



Mobilier
de bureau

10 ans



Matériel
roulant

4 ans

Le Pôle luxembourgeois applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composants (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

A chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de

valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture.

5.6 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, sur une durée de 4 ans à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charges quand ils sont exposés.

Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Cette durée d'utilité n'excède pas 20 ans.

A chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en

comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Pour les fonds de commerce, la valeur recouvrable est estimée sur base de la variation des capitaux gérés ainsi que de leur rendement.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

5.7 Autres actifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs. On y trouve également des créances sur le personnel.

5.8 Dépréciation d'actifs

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes de crédit attendues (« Expected credit loss ou ECL »).

La Banque reconnaît des réductions de valeur basées sur le modèle de pertes de crédit attendues sur :

- les prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti ;
- les prêts sur la clientèle évalués au coût amorti ;
- les instruments de dette évalués au coût amorti ;
- les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit d'un instrument financier. Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut (« Probability of default » ou « PD »), la perte en cas de défaut (« Loss given default » ou « LGD »), le montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut (« Exposure At default » ou « EAD ») et le taux d'actualisation. Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés.

Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- stage 1 (comptabilisation initiale : **performing**) : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défauts dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- stage 2 (hausse significative du risque de crédit : **under-performing**) : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- stage 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : **non-performing**) : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, le risque de défaillance à la date de reporting est comparé avec la comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, la Banque a décidé de mettre en place un modèle de notation interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit.

En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et la Banque fait usage de l'exception relative au risque de crédit faible.

Au bilan, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, la correction de valeur pour pertes ne réduit pas la valeur comptable des actifs financiers et est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Provisions ».

Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ». Il n'y a pas eu de changement dans le modèle en 2022.

5.8.1 Définition du défaut

La Banque utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay ») sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

5.8.2 Actif financier déprécié (stage 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en stage 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en stage 3, même si

la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL est comptabilisée.

5.8.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, la Banque peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en stage 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en stage 3.

5.8.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle d'ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative.

Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- la Banque utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation « Investment grade » (faible risque de crédit) à la date de reporting sont toujours

classés en stage 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;

- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à « Investment grade »), le Groupe réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, le Groupe a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit. Elle est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit et évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés financières (« forborne ») : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en stage 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en stage 3 ;
- entrée en « Watch-list » : les dossiers repris dans cette liste sont classés en stage 2 minimum ;
- un appel de marge effectué par la Banque (crédits lombards), lorsqu'elle estime que le collatéral apporté en garantie par la contrepartie n'est plus suffisant ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : la Banque s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la stage 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Etant donné que la Banque n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en stage 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les reporting à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en stage 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en stage 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c'est-à-dire en stage 3) à partir du moment où il satisfait à la définition de défaut mentionnée précédemment.

Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers le stage 2 ou 3 peut revenir en stage 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

5.8.5 Gouvernance et mesure des pertes de crédit attendues (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD).

Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- la valeur temps de l'argent ;

- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en stage 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en stage 1.

La Banque ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Dans le cadre de l'IFRS 9, le Groupe a développé ses propres modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL.

Trois scénarios macro-économiques différents sont pris en considération pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macro économique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions macro-économiques futures : une approche la plus neutre possible est appliquée en la matière. Dans le cadre de ces jugements importants, la Banque a intégré les spécificités en lien avec la crise sanitaire et ses événements connexes.

5.8.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. La Banque décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée depuis la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

5.9 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Pôle luxembourgeois a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée.

5.10 Impôts

Impôts courants

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et coentreprises dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera

disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et coentreprises dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en compte de résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils ne soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente), auquel cas ils sont imputés sur les capitaux propres et ensuite, reconnus en compte de résultat en même temps que les plus ou moins-values réalisées.

5.11 Avantages au personnel

Dans le respect de la réglementation nationale et des pratiques du secteur, le régime en vigueur dans le Pôle luxembourgeois, en termes de régime de retraite, est celui d'une assurance de groupe, régime à cotisations définies.

Tant pour le régime à cotisations définies que pour les cas de prestations définies résiduels, le Pôle luxembourgeois verse à l'assureur les montants calculés selon le règlement, au début de chaque exercice. Ces primes sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les résultats relatifs aux plans d'intéressement mis en place au sein du Pôle luxembourgeois sont comptabilisés en résultat avec comme contrepartie les fonds propres.

Les avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés aux primes, à

condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

5.12 Autres passifs

Les autres passifs regroupent notamment les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

5.13 Produits et charges d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts dont le taux est positif sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable nette de l'instrument. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes. Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier.

Une fois que la valeur d'un actif financier a été diminuée suite à une perte de valeur, le produit d'intérêts continue à être comptabilisé au taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs afin de déterminer le montant recouvrable.

Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous ces rubriques.



Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

5.14 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

5.15 Honoraires et commissions

Le Pôle luxembourgeois reconnaît en compte de résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses

clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations.

Les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services.

En ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un acte important, telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en compte de résultat lors de l'exécution de cet acte.

5.16 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Les instruments sont facilement convertibles en un montant de trésorerie et exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

La Banque présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement.

5.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :

- la caisse ;
- les soldes auprès des banques centrales à l'exclusion du montant des réserves obligatoires ;
- les soldes à vue débiteurs et créditeurs des établissements de crédit hormis les vostro et les soldes qui garantissent des opérations de prises/mises en pension ou de dérivés ;
- les prêts et les dépôts des établissements de crédit dont la durée initiale est inférieure à trois mois.

6 Gestion des risques

6.1 Organisation de la gestion des risques

La stratégie en matière de gestion des risques est déterminée par le Conseil d'Administration et est en ligne avec la stratégie définie pour l'ensemble du Groupe par le Conseil d'Administration de la maison mère, Banque Degroof Petercam S.A.. Le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. est responsable de son application à l'ensemble des sociétés du Groupe. Dans ce cadre, il évalue régulièrement le niveau des risques pris et effectue une révision annuelle de l'ensemble des limites de position. Le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. est responsable vis-à-vis de la maison mère et du Conseil d'Administration de l'application de cette stratégie par la mise en œuvre d'une politique en matière de gestion des risques au niveau local ainsi qu'au niveau des filiales.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. a délégué certaines de ses responsabilités à des comités où Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. est représentée. Les comités qui concernent Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. sont les suivants :

- le Comité ALMAC (Asset and Liability Management Committee) est responsable pour le Groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé ;
- le Comité « Limites » est responsable pour le Groupe de l'octroi des nouvelles limites pour

tout type de produit aux contreparties de types bancaires et courtiers. Il assure également la révision régulière des limites existantes.

La gestion quotidienne des risques est assurée par le département Risk Management de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.. Ceci permet de garantir l'intégrité et l'efficacité des processus liés à la mission de gestion des risques. Le concept de gestion des risques signifie l'identification, l'évaluation, la surveillance et le contrôle/ atténuation des risques.

A la demande de la Banque, la CSSF a approuvé l'exemption totale des risques pris sur le Groupe Banque Degroof Petercam S.A. dans le cadre du calcul des limites grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la Circulaire 06/273 telle que modifiée. Sous le régime des nouvelles exigences prudentielles détaillées dans le règlement (UE) n°575/2013, cette exemption reste valable.

6.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Groupe ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

Ce risque est géré au niveau consolidé par le Comité ALMAC, sur une base mensuelle, tandis que la gestion quotidienne de la Banque a été déléguée au département Trésorerie de la salle des marchés, sous la supervision du département Risk Management.

Le Pôle luxembourgeois applique une stratégie prudente en matière de gestion de trésorerie. Le Pôle luxembourgeois place ses liquidités auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et

dans un portefeuille d'obligations très liquides, mobilisables à tout moment par l'intermédiaire de la vente ou mise en pension. En ce qui concerne les obligations non-souveraines, le Pôle luxembourgeois applique des critères rigoureux de sélection en termes de notation et de liquidité du titre et impose une diversification des émetteurs afin de réduire au maximum le risque de concentration. Ceci permet d'assurer la liquidité de ses portefeuilles, soit par l'intermédiaire de la vente soit via des programmes de mise en pension « bi- ou tripartites ».

Le Pôle luxembourgeois impose le maintien de réserves monétaires auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et/ou de dépôts interbancaires auprès de certaines contreparties sélectionnées et avec une limite en montant afin de pouvoir disposer de liquidités au quotidien dans le but de faire face à d'éventuels retraits. Le montant minimal de ce coussin de liquidité cash a été fixé pour l'exercice 2021 à EUR 150 millions (en 2020 le montant minimum du coussin était de EUR 225 millions mais il se composait également de titres liquides et disponibles, cette limite a été modifiée en 2021).

Conformément à la Circulaire CSSF 09/403 qui prescrit la mise en place de tests de résistance, le département Risk Management effectue des stress tests de liquidité quotidiens concernant plusieurs scénarios. Le premier scénario reprend des hypothèses spécifiques au pôle

luxembourgeois sur tous les postes de bilan et hors-bilan ayant des impacts sur la liquidité. Le deuxième scénario consiste en une sortie soudaine et brutale des dépôts clients, étalés sur 3 mois, complété par d'autres hypothèses sur le bilan et hors-bilan. Dans ces scénarios de crise, les hypothèses prévoient que le pôle luxembourgeois soit en mesure de générer des liquidités grâce au portefeuille de titres obligataires de haute qualité, par sa mise en repo ou la vente.

Le ratio de Liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio) introduit par les dispositions CRR/CRD IV se situe au 31 décembre 2022 à 210 % (au 31 décembre 2021 : 218 %) et témoigne du bon niveau de liquidité du Pôle luxembourgeois.

Une autre exigence des dispositions CRR/CRD IV est l'obligation par le Pôle luxembourgeois de suivre ses actifs grevés et non grevés. Chaque montant est la valeur médiane des données trimestrielles relatives aux douze mois précédents.

Il est important de noter que la Banque n'a pas de programme d'obligations sécurisées. Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et des prêts de titres, au montant de la réserve obligatoire déposée auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils sont grevés ou non (valeur médiane des données des 4 trimestres en EUR) :

31.12.2022	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de la Banque	139.626.171	140.184.985	3.379.728.959	n/a
Instruments de capitaux propres	-	-	10.871.577	10.871.577
Instruments de dette	71.887.696	72.446.510	1.790.298.883	1.760.963.859
Autres actifs	1.021.048	1.021.048	408.286.714	n/a

31.12.2021	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de la Banque	167.669.567	168.339.780	3.401.133.603	n/a
Instruments de capitaux propres	-	-	11.631.156	11.651.156
Instruments de dette	113.711.957	114.382.170	1.525.512.296	1.523.413.062
Autres actifs	730.138	730.138	206.309.051	n/a

Les actifs grevés sont composés essentiellement du montant de « réserves obligatoires » auprès de la Banque Centrale du Luxembourg, des garanties données dans le cadre d'opérations sur dérivés OTC sous forme de cash ou d'instruments de dettes et des instruments de dettes prêtés.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la Banque n'a pas reçu de garanties.

La valeur comptable des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées sont repris dans le tableau ci-dessous (valeur médiane en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs grevés, garanties reçues	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs grevés, garanties reçues
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	182.242.472	139.626.171	155.843.273	167.669.567

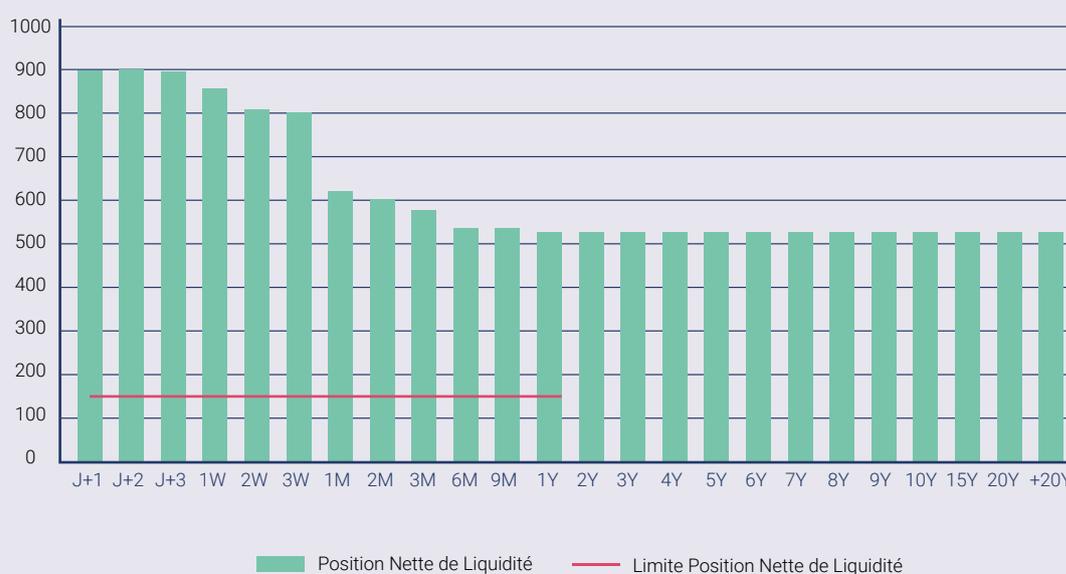
L'essentiel des montants ci-dessus est lié aux opérations sur dérivés.

Le risque de liquidité est suivi quotidiennement via la réalisation de stress tests de liquidité. Pour cela la Banque se base sur les éléments de liquidité du bilan et du hors bilan à date et leur applique des hypothèses de stress. Ces hypothèses ont été sélectionnées afin de refléter au mieux les effets les plus significatifs pour la Banque en terme de liquidité. Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- 1) Sortie en J+1 de 15 % des comptes courants financiers (hors cash déposé par les entités du Groupe) ;
- 2) Sortie en J+2 de 35 % des comptes courants financiers (hors cash déposé par les entités du Groupe) ;
- 3) Sortie en J+2 de 20 % des comptes courants retail et corporates ;
- 4) Pas de renouvellement des dépôts des Banques et financiers ;
- 5) Renouvellement de 50 % des dépôts des dépôts non financiers ;
- 6) Activation du triparty repo en J+1 avec la Banque Centrale Européenne (BCE) ;
- 7) Arrêt immédiat du bond lending pour compte propre ;
- 8) Liquidation de 50 % du portefeuille obligataire en J+2 avec décote de 15 % ;
- 9) Repo des 50 % restants du portefeuille obligataire en J+2 sans décote à échéance 1 mois, puis vente de ceux-ci avec décote de 15 % ;
- 10) Maintien d'une activité crédits en fonction des remboursements existants : 5 millions par semaine le premier mois, puis neutre en termes de flux ;
- 11) Tirage par les clients de 50 % des lignes de crédits autorisées non utilisées (10 % en J+1, 10 % à 1 semaine, 10 % à 1 mois, 10 % à 2 mois et 10 % à 3 mois) ;
- 12) Perte de 10 millions sur les premiers remboursements sur les lignes de crédits ;
- 13) Sortie de EUR 15 millions en J+1 de cash liés aux contrats CSA, puis 10 millions en J+2 et 5 millions en J+3.

Au 31 décembre 2022, les résultats de ce scénario sur les flux de trésorerie de BDPL sont les suivants (en millions EUR) :

POSITION NETTE DE LIQUIDITÉ (EUR MLN) AU 31.12.2022



Les résultats du stress test montrent que malgré des hypothèses de sortie clientèle très fortes et soudaines (50 % des dépôts à vue des clients de type financiers sont retirés en 2 jours), les flux de liquidité de BDPL restent largement positifs et ce sur toutes les échéances, grâce notamment au portefeuille de titres obligataires de très bonne qualité de crédit et de liquidité, permettant de générer immédiatement des flux de liquidité positifs via de la mise en pension ou vente.

Au 31 décembre 2021, les résultats de ce scénario sur les flux de trésorerie de BDPL sont les suivants (en millions EUR) :

POSITION NETTE DE LIQUIDITÉ (EUR MLN) AU 31.12.2021



6.3 Risque de marché

6.3.1 Politique

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, ...) affectant la valeur des positions pour compte propre du Pôle luxembourgeois.

Les activités de trésorerie, de change et de trading en obligations sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-at-Risk (VaR), la sensibilité aux taux d'intérêt, des analyses de scénarios et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent à des limites fixées par le Comité de Direction dans le cadre dicté par la maison mère et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport aux fonds propres.

Dans le cadre de Bâle III, le choix de la méthode de calcul s'est porté sur l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt de 200 points de base pour le risque de taux d'intérêt et la VaR historique (indicateur mesurant la perte maximale avec un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de un jour) pour le risque de change.

Ces indicateurs servent au calcul des fonds propres économiques pour les risques de marché de taux d'intérêt et de change.

6.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est géré mensuellement par le Comité ALMAC sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1 %, allouée par le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. à l'activité de transformation du Groupe et est répartie entre la société-mère à Bruxelles et la Banque à Luxembourg. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

La limite définie par le Groupe pour la Banque suite à un mouvement des taux d'intérêt de 1 % est fixée à EUR 9 millions de perte maximale acceptable. Cette limite n'a pas évolué par rapport au 31 décembre 2021. Il a été décidé de suivre la VBP nette, c'est-à-dire en tenant compte de la VBP du passif, afin d'être en ligne avec la perte acceptable. La VBP ainsi que le montant de perte acceptable sont suivis quotidiennement par le Risk Management, aucun dépassement n'a été constaté en 2022.

Les tableaux ci-dessous reprennent les chiffres clés relatifs à l'exposition au risque de taux d'intérêt (en EUR, VBP et perte acceptable) :

2022	31.12.2022	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de taux	90.504	101.319	72.831	120.988
2021	31.12.2021	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de taux	94.918	81.449	52.516	105.689
2022	31.12.2022	Moyenne	Minimum	Maximum
Perte acceptable	6.663.867	7.147.087	4.168.849	8.934.284
2021	31.12.2021	Moyenne	Minimum	Maximum
Perte acceptable	6.296.458	5.057.686	2.309.245	7.368.144

En complément, conformément à Bâle III, un stress test compare la perte qui serait enregistrée en cas de hausse parallèle des taux de 2 % aux capitaux propres. Le résultat de ce test s'établit à 6,5 % des fonds propres utiles au 31 décembre 2022 (4,0 % en 2021).

La Banque applique le Hedge accounting. Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS).

À l'initiation, la Banque documente toutes les relations de couverture. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

6.3.3 Risque de change

Il s'agit essentiellement de la couverture et de l'optimisation du risque de change généré par tous les départements de la Banque. Le trading en devises est proscrit.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VaR historique.

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres clés relatifs à l'exposition au risque de change (position de change totale en EUR) :

2022		31.12.2022	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de change	Nominal	853.635	1.525.382	707.778	5.496.197
2021		31.12.2021	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de change	Nominal	985.587	1.437.779	645.638	5.563.802

Les limites concernant le risque de change ont été établies en valeur nominale.

Limites « overnight » en valeur absolue :

	Limite Overnight
Devises courantes (limite par devise)	2.000.000
Devises exotiques (limite par devise)	250.000
TOTAL TOUTES DEVICES CONFONDUES	3.000.000

Quatre dépassements (d'une journée maximum) de la limite de position de change ont été observés durant l'exercice 2022 en mars et juin, liés à des incidents opérationnels. Ceux-ci ont fait l'objet de comptes-rendus dans l'outil de suivi des incidents opérationnels et des contrôles supplémentaires ont été implémentés. Ces incidents n'ont pas eu d'impact significatif et ont été résolus rapidement.

Par ailleurs, DPAS conserve une position résiduelle en USD de - 0,7 million en contrevalet euros qui n'est pas reprise dans les limites de change qui encadrent les activités du département Financial Markets, cependant, cette position fait l'objet d'un suivi spécifique par le Comité ALM Luxembourg.

6.4 Risque de crédit

6.4.1 Définition

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée, ...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis. Ce risque est suivi de manière régulière et continue en fonction des besoins des activités.

En ce qui concerne les limites de contrepartie, les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient (« add-on ») reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le Comité « Limites ».

Tel que requis par la norme IFRS 9, la Banque classe chaque actif financier (qui entre dans le champ de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit (« Significant Increase in Credit Risk » ou « SICR ») depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues (« Expected Credit Loss », « ECL »). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL est comptabilisée.

Le risque de crédit est classé en 3 niveaux appelés aussi « stage » (cf. Note 5.8). Le tableau ci-dessous détaille la valeur comptable par stage aux 31 décembre 2022 et 2021 (en EUR)

31.12.2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100,00 %	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	93,09 %	5,32 %	1,59 %
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	100,00 %	-	-
Instruments de dette évalués au coût amorti	100,00 %	-	-
Passifs éventuels et engagements	98,90 %	0,59 %	0,51 %
31.12.2021	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100,00 %	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	86,45 %	11,86 %	1,69 %
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	100,00 %	-	-
Instruments de dette évalués au coût amorti	100,00 %	-	-
Passifs éventuels et engagements	96,29 %	0,43 %	3,28 %

Partant du fait que la Banque n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en stage 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en stage 2. Un actif financier passe en stage 3 quand il est considéré en défaut.

6.4.2 Modèles

Les modèles permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé dans le cadre de l'IFRS 9 sont basés sur les principes suivants :

Portefeuille obligataire et dépôts interbancaires

- En utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation « Investment grade » à la date de reporting sont systématiquement classés en stage 1. Pour les autres actifs financiers, la Banque réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
- Pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en stage 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : la PD est trois fois plus élevée que la PD initiale (ou deux fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100 %, mesure de forbone (c'est-à-dire, restructuration d'un instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;

- Un actif financier passe au stage 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
 - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay ») ;
 - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.
 - L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur ;
 - Par symétrie, un retour dans un stage plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant un stage plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

Prêts à la clientèle

La Banque a développé un modèle de notation interne pour les prêts à la clientèle. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en stage 1 ;
- Un passage en stage 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forbone et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, non-respect de conditions contractuelles,...) et/ou un appel de marge (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits « lombards » pour lesquels un portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours est signalé ;

- Un passage en stage 3 s'effectue dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay ») et/ou il existe un arriéré de paiement d'au moins 90 jours ;
- La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en stage 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en stage 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque ;
- Par symétrie, un retour dans un stage plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.
- cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en stage 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en stage 1 ;
- les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;

Calcul de l'ECL

Le modèle de calcul de l'ECL est basé sur les éléments suivants :

- la Banque ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable de l'IFRS 9, des modèles de PD et LGD ont été développés au sein de la Banque afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL (voir Note 5.8.5) ;
- une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en stages 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En stage 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;
- le résultat est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macro économique de référence représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

6.4.3 Gestion du risque de crédit

Le montant de l'exposition (EAD) au risque de crédit du Pôle luxembourgeois est représenté par la valeur comptable, nette de corrections de valeur, des actifs, des garanties émises et crédits confirmés non utilisés octroyés à ses clients.

Le montant de l'exposition du Pôle luxembourgeois au risque de crédit sur les instruments financiers dérivés est représenté par leur coût de remplacement global. Pour réduire le risque de crédit sur ces opérations, le Pôle luxembourgeois a signé des contrats CSA (Credit Support Annexes) avec une majorité de ses contreparties.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exposition du Pôle luxembourgeois au risque de crédit, calculée suivant la réglementation Bâle III aux 31 décembre 2022 et 2021 (en EUR) :

31.12.2022	Valeur nette exposée au risque	Valeur finale exposée au risque ¹	Actifs à risques pondérés ²
TOTAL	3.047.813.830	2.547.460.933	671.290.344
Prêts et créances sur les établissements de crédit	282.899.857	282.899.857	49.181.978
Prêts et créances sur la clientèle	564.368.429	287.594.037	233.997.862
Instruments de dette	1.841.745.089	1.841.745.089	197.148.131
<i>Emetteurs publics</i>	411.907.653	411.907.653	4.054.351
<i>Autres émetteurs</i>	1.429.837.436	1.429.837.436	193.093.780
Instruments de capitaux propres	10.016.972	10.016.972	61.371.608
Passifs éventuels et engagements	152.659.985	43.894.306	49.181.978
Dérivés détenus à des fins de transaction	196.123.498	81.310.672	80.408.787

31.12.2021	Valeur nette exposée au risque	Valeur finale exposée au risque ¹	Actifs à risques pondérés ²
TOTAL	3.047.813.830	2.547.460.933	671.290.344
Prêts et créances sur les établissements de crédit	81.452.781	81.452.781	12.170.984
Prêts et créances sur la clientèle	515.965.558	265.420.939	235.212.779
Instruments de dette	1.670.989.933	1.670.989.933	95.168.944
<i>Emetteurs publics</i>	646.763.666	646.763.666	4.896.843
<i>Autres émetteurs</i>	1.024.226.267	1.024.226.267	90.272.101
Instruments de capitaux propres	10.225.703	10.225.703	51.228.604
Passifs éventuels et engagements	140.612.064	47.046.224	57.896.505
Dérivés détenus à des fins de transaction	113.937.605	159.512.648	93.237.930

(1) La valeur finale exposée au risque prend en compte les techniques d'atténuation du risque crédit (essentiellement les garanties) ainsi que le facteur de conversion du hors bilan.

(2) Le montant des actifs à risques pondérés correspond à la valeur finale exposée au risque, multipliée par la pondération associée à la contrepartie de chaque exposition.



On peut distinguer trois catégories de crédits :

a) l'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites interbancaires est centralisé au niveau du Groupe et repose sur l'octroi et la révision de limites par le Comité « Limites » qui rassemble, sur une base mensuelle, des responsables de la société-mère à Bruxelles et de la Banque à Luxembourg.

b) l'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

La volonté de la Banque de prendre un risque de crédit est limité. Quand il s'agit de crédits aux particuliers, ceux-ci ne sont envisagés qu'à concurrence de collatéraux adéquats. Le crédit aux sociétés est réservé aux débiteurs de premier ordre.

c) le portefeuille obligataire du Pôle luxembourgeois

Le portefeuille obligataire global de la Banque se répartit entre deux portefeuilles correspondant à deux grandes catégories. La première catégorie regroupe les obligations du secteur public, soit les émetteurs souverains, les agences gouvernementales, les obligations garanties par des états et des obligations émises par des émetteurs supranationaux. La seconde catégorie regroupe les obligations du secteur privé qui dans

le cas présent est constituée principalement d'émissions du secteur bancaire sécurisées (covered bonds), et dans une moindre mesure de titres de créances d'entreprises (corporate debt securities et commercial papers). Une limite de EUR 800 millions de notionnel a été octroyée pour les covered bonds (limite inchangée en 2022) et une limite de EUR 200 mln a été octroyée en 2022 pour le portefeuille corporates.

Le portefeuille « secteur public » s'élève au 31 décembre 2022 à EUR 1.010,2 millions (2021 : EUR 1.030,7 millions). Tous les émetteurs ont un rating « Investment Grade » hors commercial papers et hors sept émissions régionales, (émis ou garantis par des régions belges et française) qui n'ont pas de rating, il s'agit de placements privés de la part d'émetteurs qui n'émettent pas de benchmarks, ces émissions sont généralement éligibles à la BCE.

La valeur de marché du portefeuille « secteur privé » constitué principalement de secured bonds s'élève au 31 décembre 2022 à EUR 812,0 millions (2021 : EUR 644,4 millions). Tous les covered bonds sont de qualité AAA, le portefeuille corporate comporte des émetteurs de rating BBB-minimum, excepté les commercial papers qui n'ont pas de rating.

DPAS ne détient pas de position obligataire pour compte propre.

6.4.4 Garanties reçues dans le cadre du portefeuille de crédits à la clientèle

Les garanties reçues dans le cadre des crédits octroyés à la clientèle se répartissent de la manière suivante (en EUR) :

Nature de la garantie	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Valeur d'évaluation	Pourcentage	Valeur d'évaluation	Pourcentage
Obligations	56.007.989	3,04 %	45.292.536	2,57 %
Cash	115.033.193	6,25 %	111.913.576	6,34 %
Hypothèques	224.744.751	12,20 %	180.638.643	10,23 %
Autres	533.732.514	28,98 %	363.803.622	20,61 %
Actions	364.042.626	19,77 %	431.393.441	24,44 %
Fonds	548.171.117	29,76 %	632.395.124	35,81 %
TOTAL	1.841.732.190	100 %	1.765.436.942	100 %

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la majeure partie des garanties sont constituées de parts de fonds d'investissement et actions déposés auprès de la Banque qui représentent respectivement 49,53 % et 60,25 % du total des garanties. Les autres garanties sont principalement composées de cash et de titres déposés en dehors de la Banque.

La Banque a mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différentes positions prises dans l'assiette du gage. Comme repris dans le tableau ci-dessous, 70,5 % (2021 : 61,7 %) du total des garanties sous forme de cash et de titres sont évalués comme très liquides avec un impact en termes de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0 % (pas d'application de haircuts).

Niveau de liquidité	31.12.2022	31.12.2021
	Pourcentage	Pourcentage
Niveau 1 : garanties très liquides	70,50 %	61,70 %
Niveau 2 : garanties moyennement liquides	15,58 %	16,53 %
Niveau 3 : garanties peu liquides	13,92 %	21,77 %
TOTAL	100 %	100 %

En cas de défaut, la Banque exécute les garanties selon les termes contractuels.

6.4.5 Crédits en souffrance

Les crédits en souffrance et non dépréciés (pour lesquels aucune dépréciation n'a été comptabilisée) sont composés uniquement de prêts et créances accordés à la clientèle qui sont en retard de paiement. Les montants repris dans le tableau ci-dessous (en EUR) correspondent aux montants dus et non payés ; la durée est le nombre de jours depuis la première date de non-paiement :

	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Crédits	Garanties ¹	Crédits	Garanties ¹
Inférieur à trois mois	114.041.261	88.505.814	29.453.677	24.222.683
De trois mois à un an	58.060	-	10.790.335	10.762.384
De un an à cinq ans	257.955	-	234.885	-
Supérieur à cinq ans	954.039	936.310	13.133	-
TOTAL DES CRÉDITS EN DÉFAUT	115.311.315	89.442.124	40.492.030	34.985.067

Tous les retards de paiement existants au 31 décembre 2021 ont été régularisés en janvier 2022. Durant le dernier exercice, aucun crédit n'avait fait l'objet de moratoire dû à la crise de COVID-19.

6.4.6 Décomptabilisation (write-off)

La Banque ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

Le Comité Crédits décide de ces décomptabilisations, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (de généralement 5 ans) à partir de la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

Au cours du dernier exercice, de même que pour l'année 2021, la Banque n'a comptabilisé aucune sortie du bilan.

(1) Le montant des garanties reçues est limité au montant des crédits couverts. Les garanties reprennent les liquidités, les titres et les hypothèques.



6.4.7 Restructuration pour cause de difficultés financières (forbearance)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, la Banque peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, ce qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/ de l'obligation ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles sans perte pour la Banque.

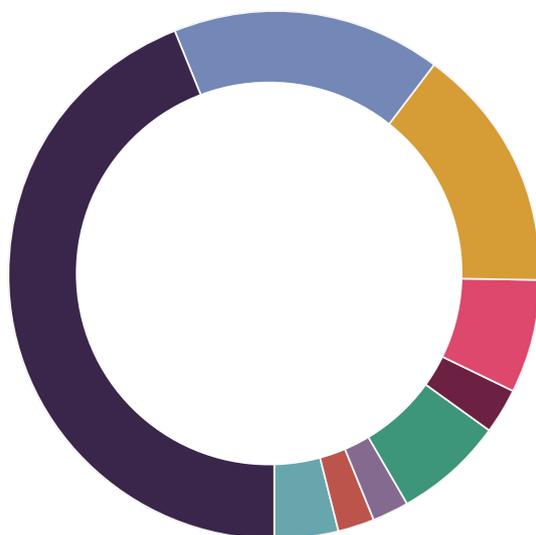
Au 31 décembre 2022, le montant des crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat est de EUR 13.104.153 (2021 : EUR 13.795.685).

Au 31 décembre 2022, des dépréciations d'un montant de EUR 4.491.291 (2021 : EUR 4.090.504) ont été comptabilisées pour ces contrats.

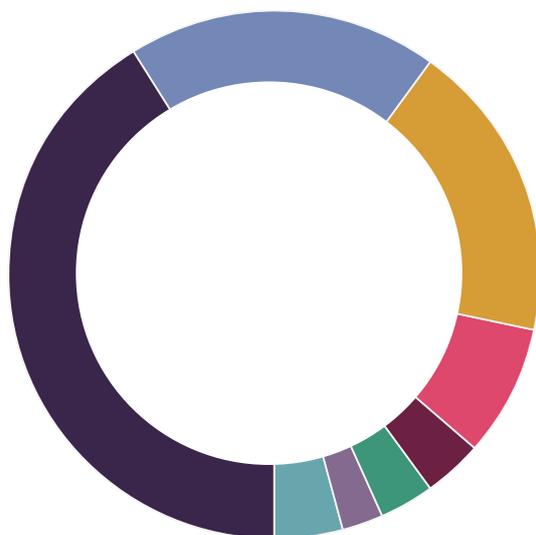
6.4.8 Exposition géographique

Au niveau géographique, le Pôle luxembourgeois n'a pas d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité essentiellement sur l'Union Européenne et sur certains pays de l'OCDE. La liste de pays autorisés est revue régulièrement.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition géographique des lignes de crédits accordées aux 31 décembre 2022 et 2021. La catégorie « Autres pays » regroupe les pourcentages inférieurs à 2 %.

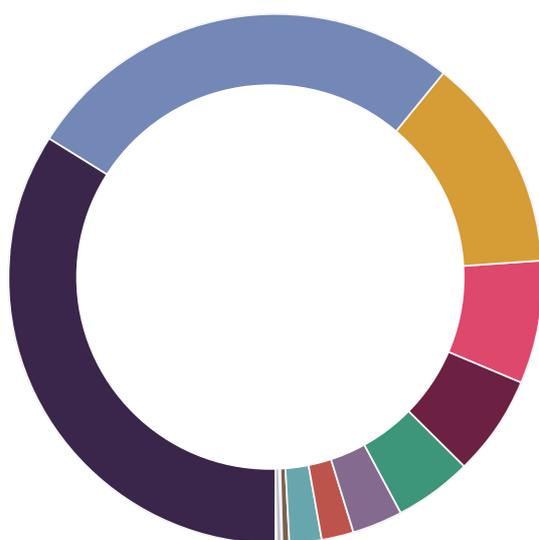


31.12.2022	
● Luxembourg	44,05 %
● Belgique	16,23 %
● France	15,13 %
● Suisse	7,01 %
● Malte	2,78 %
● Pays-Bas	6,70 %
● Jersey	2,11 %
● Canada	2,25 %
● Autres pays	3,74 %
TOTAL	100 %

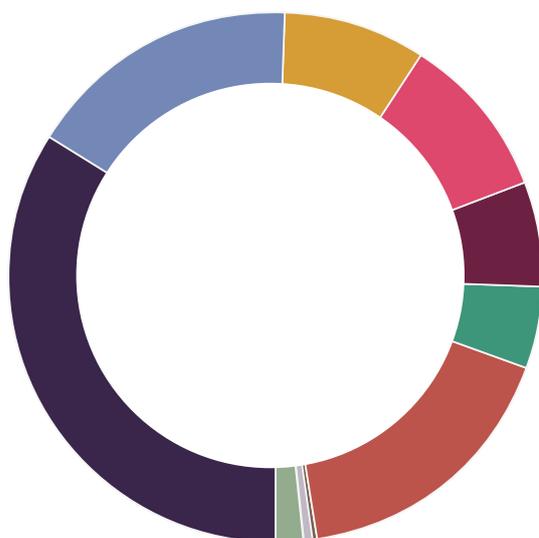


31.12.2021	
● Luxembourg	41,24 %
● Belgique	18,80 %
● France	18,35 %
● Suisse	8,08 %
● Malte	3,54 %
● Pays-Bas	3,44 %
● Jersey	2,41 %
● Canada	-
● Autres pays	4,14 %
TOTAL	100 %

Le tableau ci-dessous reprend la répartition géographique des obligations du portefeuille « secteur public » au 31 décembre 2022 et 2021.

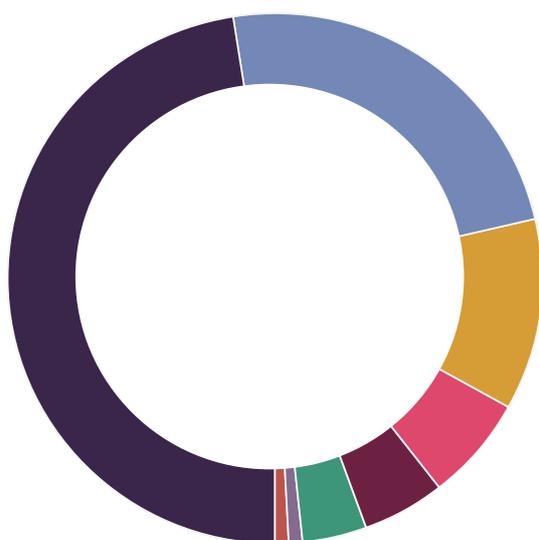


31.12.2022	
● Belgique	34,08 %
● France	26,80 %
● Supranational	13,21 %
● Canada	7,31 %
● Allemagne	6,31 %
● Pays-Bas	4,67 %
● Autriche	2,97 %
● USA	2,14 %
● Norvège	1,68 %
● Luxembourg	0,43 %
● Finlande	0,40 %
● Espagne	-
TOTAL	100 %



31.12.2021	
● Belgique	33,90 %
● France	16,81 %
● Supranational	8,65 %
● Canada	9,97 %
● Allemagne	6,23 %
● Pays-Bas	5,05 %
● Autriche	-
● USA	17,13 %
● Norvège	-
● Luxembourg	0,20 %
● Finlande	0,42 %
● Espagne	1,64 %
TOTAL	100 %

Le tableau ci-dessous reprend la répartition géographique des obligations du portefeuille « secteur privé ».



31.12.2022	
● France	46,86 %
● Belgique	23,57 %
● Canada	11,49 %
● Norvège	6,29 %
● Pays-Bas	5,02 %
● Suède	3,93 %
● Finlande	1,41 %
● Luxembourg	0,75 %
● Allemagne	0,68 %
TOTAL	100 %



31.12.2021	
● France	48,59 %
● Belgique	25,59 %
● Canada	6,29 %
● Norvège	7,30 %
● Pays-Bas	3,16 %
● Suède	3,96 %
● Finlande	2,68 %
● Luxembourg	-
● Allemagne	2,43 %
TOTAL	100,00 %



6.5 Risque de gestion de fortune

Les Private Bankers constituent le premier niveau du dispositif de contrôle en matière d'identification des risques liés à leur activité et d'implémentation de contrôles adéquats. Le département PB Control complète cette première ligne de défense et s'assure que les Private Bankers respectent les règles mises en place. Les risques liés à la gestion de fortune sont de nature légale/réglementaire (ex : obligations liées à MiFID II, PSD2), contractuelle (ex : contraintes spécifiques requises par le client) ou réputationnelle (ex : performances des portefeuilles par rapport aux différents benchmarks). Les contrôles effectués en première ligne comprennent entre autres : le profiling des clients (niveau de prise de risque autorisé, diversification des investissements), la procédure de call back en cas de sortie de fonds, divers contrôles 4 yeux ou la revue des différents documents ou reportings transmis aux clients (Key Information Document, 10 % loss reports, etc.).

Le Risk Management effectue également un suivi de deuxième ligne sur l'activité de gestion de fortune s'appuyant notamment sur la définition de Key Risk Indicators. Un testing additionnel est réalisé par le Risk Management, afin de vérifier l'efficacité des contrôles de première ligne et la couverture des principaux risques auxquels la Banque est exposée.

Le Comité de Direction reçoit, chaque semestre, les résultats des contrôles de première ligne. Le Risk Management émet également périodiquement un reporting à destination du Comité de Direction ainsi que du Comité d'Audit et des Risques, avec ses principales conclusions et recommandations relativement à la mise sous contrôle des risques liés à l'activité de gestion de fortune.

6.6 Rendement des actifs

Le rendement des actifs du Groupe (en EUR) calculé en rapportant le résultat de l'exercice au total du bilan est le suivant :

	31.12.2022	31.12.2021
Total des actifs	3.341.363.102	3.671.286.371
Résultat de l'exercice	21.140.691	21.180.603
Ratio Rendement des actifs	0,63 %	0,58 %

6.7 Gestion du capital

L'objectif principal de la gestion du capital du Pôle luxembourgeois est de s'assurer que la Banque et la société de gestion répondent aux exigences réglementaires tout en conservant un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Les fonds propres réglementaires des dispositions CRR/CRD IV comprennent le résultat audité et les dividendes à distribuer. Les fonds propres se répartissent comme suit aux 31 décembre 2022 et 2021 (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Fonds propres Tier 1	262.698.207	339.393.828
TOTAL FONDS PROPRES	262.698.207	339.393.828
Exigence de fonds propres	86.004.121	74.106.312
Ratio	24,44 %	36,64 %

Le Pôle luxembourgeois produit annuellement et conformément à la réglementation en vigueur, un rapport portant sur l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process). Ce rapport est approuvé par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de la Banque. Il atteste de la suffisance des fonds propres par rapport aux risques encourus et ce, même dans des scénarii de crise.

7 Périmètre de consolidation

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu au 31 décembre 2022	Fraction du capital détenu au 31 décembre 2021
Société mère :			
Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.	Luxembourg		
Filiales consolidées par Intégration Globale :			
Degroof Petercam Insurance Broker S.A., DPIB	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Degroof Petercam Asset Services S.A., DPAS	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Promotion Partners S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Immobilière Cristal Luxembourg S.A., ICL	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
3P(L) S.à r.l.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Entreprise associée incluse par mise en équivalence :			
Stairway To Heaven S.A.	Luxembourg	48,00 %	48,00 %
Le Cloître S.A.	Luxembourg	33,60 %	33,60 %

Depuis le 31 décembre 2015, la Banque a inclus dans son périmètre de consolidation les entreprises associées : Stairway To Heaven S.A., et Le Cloître S.A. qui est détenue en direct par la société Stairway To Heaven S.A. et indirectement par la Banque.

En date du 19 septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de DPAS et de la Banque a approuvé l'apport d'une branche d'activités de services d'administration de fonds d'investissement détenue par la Banque à DPAS avec effet à la date du 1^{er} octobre 2018.

Le 24 juin 2019, les statuts de Degroof Petercam Insurance broker S.A. ont été modifiés. Le capital social a été fixé à EUR 125.000, - représenté par cinq mille quarante (5.040) actions.

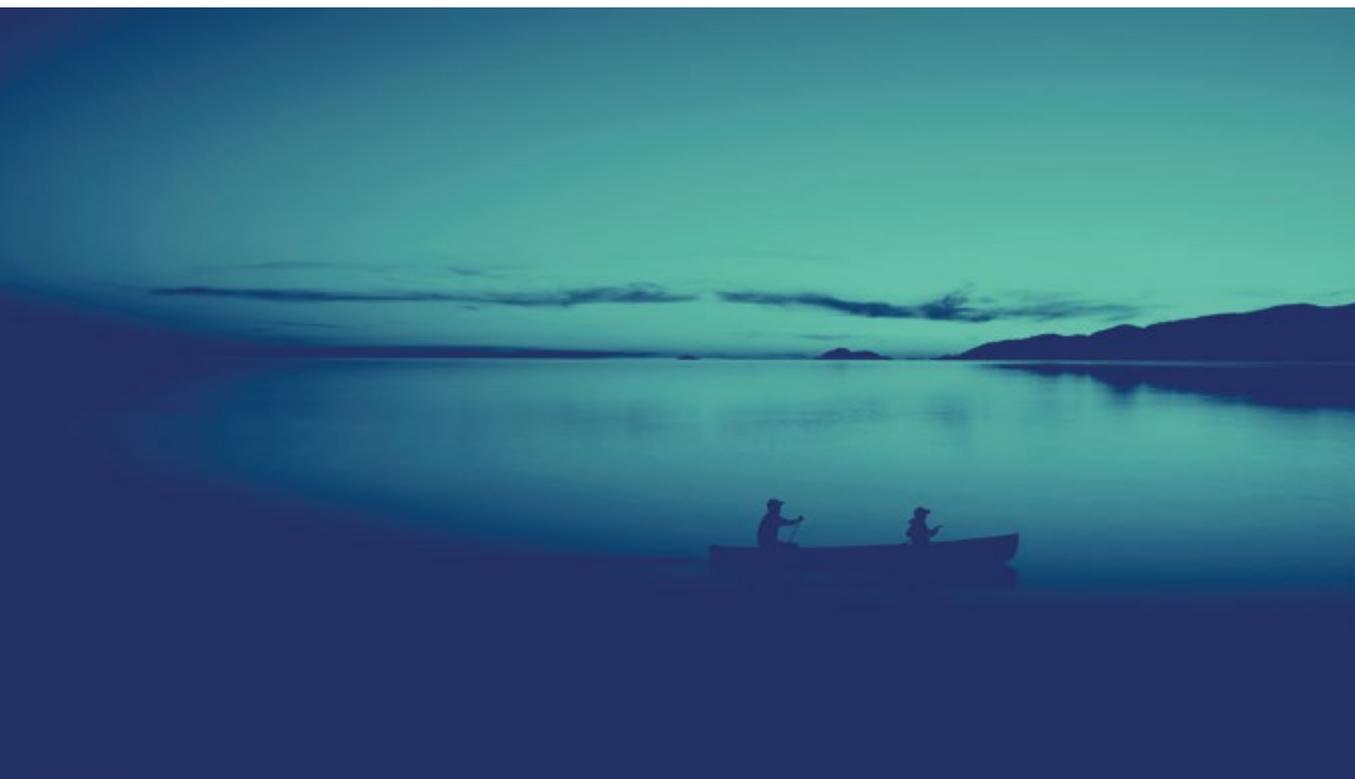


Dans le cadre d'une stratégie de centralisation des activités et de restructurations de certaines fonctions liées à l'administration des OPC au sien du Groupe Degroof Petercam, la Banque, agissant par sa succursale belge, a cédé à DPAS l'activité d'Administration Comptable OPC avec effet à la date du 1^{er} octobre 2018.

En date du 1^{er} octobre 2019, l'activité banque dépositaire de fonds de droit belge a été transférée de Degroof Petercam Corporate Finance à la succursale belge de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

Le 23 avril 2019, la société Promotion 777 a été cédée.

Toutes les conditions telles qu'énumérées dans les principes de consolidation sont respectées.



8 Annexes relatives au bilan

8.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

Le détail par nature de la rubrique « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » se présente comme suit (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	423.069	517.037
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires	403.611.524	1.194.700.788
Intérêts courus	59.656	-131.000
Pertes de crédit attendues	-2.291	-2.793
TOTAL	404.091.958	1.195.084.032

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la Banque a rempli ses obligations de « réserves obligatoires » auprès de la Banque Centrale du Luxembourg : les montants moyens respectifs sur la dernière période de référence sont de EUR 28.789.683 et EUR 31.733.479.

Les montants suivants repris en trésorerie et équivalents de trésorerie sont les suivants (en EUR) :

	Notes ¹	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	8.1	423.069	517.037
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires	8.1	403.611.524	1.194.700.788
Comptes à vue auprès des établissements de crédit	8.7	73.346.737	70.580.164
Prêts à terme auprès des établissements de crédit	8.7	-	-
Découverts auprès des établissements de crédit	8.16	-109.438.235	-23.503.282
Dépôts à terme auprès des établissements de crédit	8.16	-62.829.907	-12.301.792
TOTAL		305.113.188	1.229.992.915

(1) Les montants repris dans le tableau sont issus des soldes détaillés dans les notes indiqués.



Le montant total de la trésorerie et des équivalents comprend :

- la caisse ;
- les soldes auprès des banques centrales à l'exclusion du montant des réserves obligatoires ;
- les soldes à vue débiteurs et créditeurs des établissements de crédit hormis les vostro et les soldes qui garantissent des opérations de prises/mises en pension ou de dérivés ;
- les prêts et les dépôts des établissements de crédit dont la durée initiale est inférieure à trois mois.

8.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Dérivés détenus à des fins de transaction	143.056.992	45.321.556
Obligations d'autres émetteurs	-	72.662
Actions	108	149
Intérêts courus	5.433.578	819.249
CVA/DVA	-9.400	-2.518
TOTAL DES ACTIFS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	148.481.278	46.211.098

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Dérivés de change	64.774.036	2.750.902.798	23.526.394	2.191.077.243
Hors bourse				
Contrats à terme	10.722.809	785.310.065	11.983.334	918.050.074
Contrats d'échange	54.051.227	1.915.772.353	11.543.060	1.232.898.843
Options acquises	-	-	-	-
Marché organisé				
Futures	-	49.820.380	-	40.128.326
Dérivés de taux d'intérêt	71.811.090	1.192.046.539	16.496.383	1.098.797.964
Hors bourse				
Contrats d'échange	71.799.901	1.069.864.973	16.275.098	825.828.292
Marché organisé				
Futures	-	118.654.002	-	253.182.457
Options acquises	11.189	3.527.564	221.285	19.787.215
Dérivés sur actions	6.471.866	1.066.766.930	5.298.779	1.451.804.126
Marché organisé				
Futures	-	803.232.605	-	705.037.489
Options acquises	6.471.866	263.534.325	5.298.779	746.766.637
TOTAL DES DÉRIVÉS	143.056.992	5.009.716.267	45.321.556	4.741.679.333

La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la Note 8.22.

Au 31 décembre 2022, l'évolution des instruments dérivés est liée à l'augmentation des taux d'intérêt et l'activité accrue de clients due à l'extrême volatilité sur les marchés.

Au 31 décembre 2021, le montant des nominaux des instruments qui seront touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence dont le taux de référence est IBOR et la maturité ultérieure au 31 décembre 2021 est de EUR 28.830.016. Il n'y pas eu d'impact au 31 décembre 2022.

8.3 Actifs financiers de couverture

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt de certains instruments de dette, la Banque applique les dispositions de comptabilité de couverture de l'IFRS 9. L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la Note 8.25.

Les actifs financiers de couverture se composent des natures suivantes (en EUR) :

Couverture à la juste valeur	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Swaps de taux d'intérêts	140.916.307	1.465.500.964	7.539.908	514.874.696
Intérêts courus	1.917.982	-	-417.106	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	142.834.289	1.465.500.964	7.122.802	514.874.696
Couverture du flux de trésorerie	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Couverture du flux de trésorerie	13.109.589	98.074.930	-	-
Intérêts courus	-3.421	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	13.106.168	98.074.930	-	-
Actifs financiers de couverture	155.940.457	1.563.575.894	7.122.802	514.874.696

8.4 Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs

Les éléments de couverture sont définis comme une combinaison de swaps de taux d'intérêt et sont conclus délibérément pour réduire le risque de taux d'intérêt sur des prêts sous-jacents. Comme les dérivés sont classés dans la catégorie « à la juste valeur par le biais du compte de résultats », les variations de juste valeur sont directement traduites dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont constitués d'un portefeuille de prêts à taux fixe accordés par la Banque à la clientèle, et sont classés dans la catégorie « au coût amorti ». Les variations de juste valeur de ce portefeuille d'actifs financiers couverts, évaluées à partir d'instruments synthétiques modélisés (Benchmark bonds/Loans), sont reconnues en résultat. Les principes de comptabilisation des opérations de macrocouverture garantissent que les effets de la réévaluation des dérivés de couverture sont neutralisés dans le compte de résultats dès lors que la couverture est efficace. Tout écart résultant de ces opérations est donc limité à l'inefficacité de la couverture (si elle existe).

Le tableau ci-dessous reprend les informations sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de couverture (en EUR) :

31.12.2022	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture
		Actifs	Passifs		
Instruments dérivés de couverture					
IRS - Couverture de prêts	102.074.930	13.106.168	-3.007	13.875.960	60.052
TOTAL	102.074.930	13.106.168	-3.007	13.875.960	60.052
Actifs désignés comme éléments couverts					
Actifs financiers au coût amorti - Prêts	82.972.482	-13.815.909	-	-13.815.909	
TOTAL	82.972.482	-13.815.909	-	-13.815.909	

8.5 Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers FVTPL se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de capitaux propres	6.101.881	6.682.682
Actions	6.101.881	6.682.682
Instruments de dette	3.231.019	2.858.909
Parts d'OPC	3.231.019	2.858.909
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE NÉGOCIATION OBLIGATOIREMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	9.332.900	9.541.591

Les parts d'OPC sont classées en instruments de dette car elles ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres de la norme IFRS 9.

En 2022, la Banque a poursuivi sa stratégie de développement de l'offre commerciale en produits de Private Equity. Dans ce contexte, la Banque s'est engagée à acquérir pour compte propre des positions de fonds de Private Equity promus ou structurés par le Groupe, en accompagnement de la clientèle. Le montant des actions et parts d'OPC repris dans le tableau ci-dessus correspond aux souscriptions tandis que le solde résiduel des engagements est détaillé dans la Note 10.4.

8.6 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers FVOCI se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de capitaux propres	683.963	683.963
Actions	683.963	683.963
Instruments de dette	511.394.378	493.529.718
Obligations d'Etat	42.335.218	226.281.019
Obligations d'autres émetteurs	469.059.160	267.248.699
Intérêts courus	3.095.437	406.644
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	515.173.778	494.620.325

Les actifs FVOCI sont comptabilisés à la juste valeur. La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la Note 8.22.

Les tests de dépréciation selon le modèle IFRS 9 effectués au 31 décembre 2022 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur ce portefeuille. Seules des pertes de crédit attendues classées en stage 1 (performing) ont été comptabilisées en 2022 et 2021 ; le montant total des ECL repris dans les autres éléments du résultat global cumulés est respectivement de EUR 66.162 et de EUR 39.453.

Les variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêts des obligations désignées comme « éléments couverts » sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global cumulés pour un montant total de EUR 52.442.747 au 31 décembre 2022 (2021 : EUR 4.064.375). L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la Note 8.25.

Aucune transaction de prêt de titres n'existe aux 31 décembre 2022 et 2021.

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs à la réserve de réévaluation du portefeuille d'actifs financiers FVOCI (en EUR) :

	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Total
Solde au 31.12.2020	1.134.260	369.815	1.504.075
Augmentation (diminution) des profits bruts latents de réévaluation - portefeuille FVOCI	-4.829.034	-387.650	-5.216.684
Diminution (augmentation) des pertes brutes latentes de réévaluation - portefeuille FVOCI	-3.755.544	-	-3.755.544
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	7.654.986	-	7.654.986
Pertes de crédit attendues	-2.373	-	-2.373
Impôts différés imputés aux fonds propres	231.838	96.679	328.517
Impôts différés imputés en compte de résultat	590	-	590
Résultat réalisé sur portefeuille FVOCI imputé aux fonds propres	-	-	-
Solde au 31.12.2021	434.723	78.844	513.567
Augmentation (diminution) des profits bruts latents de réévaluation - portefeuille FVOCI	-255.087	-	-255.087
Diminution (augmentation) des pertes brutes latentes de réévaluation - portefeuille FVOCI	-51.747.969	-	-51.747.969
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	48.378.372	-	48.378.372
Pertes de crédit attendues	26.711	-	26.711
Impôts différés imputés aux fonds propres	903.995	-	903.995
Impôts différés imputés en compte de résultat	-6.660	-	-6.660
Résultat réalisé sur portefeuille FVOCI imputé aux fonds propres	-	-	-
Solde au 31.12.2022	-2.265.915	78.844	-2.187.071

8.7 Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti

Les prêts et créances interbancaires se détaillent de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes à vue	89.637.681	81.455.493
Prêts à terme	-	-
Opérations de prise en pension	-	-
Intérêts courus	-	-2.697
Valeur comptable avant dépréciations	89.637.681	81.452.796
Pertes de crédit attendues	-22	-15
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	89.637.659	81.452.781

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2022 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur les prêts et créances interbancaires. Seules des pertes de crédits attendues classées en stage 1t (performing) ont été comptabilisées en 2022 et en 2021.

8.8 Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti

Les prêts et créances sur la clientèle se présentent comme suit (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Avances en compte courant	117.197.746	103.265.872
Prêts hypothécaires	36.055.794	39.036.113
Prêts à terme (crédits lombard inclus)	429.892.927	379.031.498
Intérêts courus	2.170.227	1.351.380
Valeur comptable avant dépréciations	585.316.694	522.684.863
Pertes de crédit attendues	-7.132.366	-6.719.305
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	578.184.328	515.965.558

Les prêts hypothécaires repris ci-dessus sont constitués de crédits à but immobilier garantis principalement par un bien immobilier.

En 2022 et 2021, il n'y a eu aucune sortie de bilan (write-off).

Le classement des dépréciations selon les différents niveaux et les mouvements 2022 y relatifs se présentent comme suit (en EUR) :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Solde à la clôture 31.12.2021	-218.015	-20.706	-6.480.584	-6.719.305
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-42.743	-	-	-42.743
Diminution suite aux remboursements ou aux ventes	82.866	20.704	-	103.570
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	33.451	-137	-507.268	-473.954
Écarts de change et autres mouvements	66	-	-	66
Solde à la clôture 31.12.2022	-144.375	-139	-6.987.852	-7.132.366

Stage 1 : Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale

Stage 2 : Instruments financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale

Stage 3 : Actifs financiers dépréciés

Les changements de stages des pertes de crédit et des dépréciations entre la classification à l'ouverture et celle en fin d'exercice comptable se présentent comme suit (en EUR) pour 2022 et 2021 :

	31.12.2022	31.12.2021
De stage 2 vers stage 1	-	-18.060
De stage 1 vers stage 2	-	-
De stage 1 vers stage 3	-	-
TOTAL	-	-18.060

8.9 Instruments de dette évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Effets publics et obligations d'Etat	373.467.590	421.778.249
Obligations d'autres émetteurs	954.620.529	747.722.266
Agios/disagios	-4.964.186	-2.821.215
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	-	7.185.408
Intérêts courus	4.253.316	3.215.962
Valeur comptable avant dépréciations	1.327.377.249	1.177.080.670
Pertes de crédit attendues	-121.971	-100.616
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI	1.327.255.278	1.176.980.054

Les variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêts des obligations désignées comme « éléments couverts » et l'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture sont reprises dans la Note 8.25.

Aucune transaction de prêt de titres n'existe aux 31 décembre 2022 et 2021.

Les tests de dépréciation effectués aux 31 décembre 2022 et 2021 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur le portefeuille évalué au coût amorti. Seules des pertes de crédits attendues classées en stage 1 (performing) ont été comptabilisées en 2022 et 2021.

8.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	Terrains et constructions ¹	Matériel informatique	équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	32.180.703	863.143	468.031	1.841.490	35.353.367
Autres immobilisés	32.180.703	863.143	468.031	138.094	33.649.971
Valeur d'acquisition	39.387.765	4.389.342	1.734.904	553.050	46.065.061
Amortissements et dépréciations cumulés	-7.207.062	-3.526.199	-1.266.873	-414.956	-12.415.090
Contrats de location 31.12.2021	-	-	-	1.703.396	1.703.396
Droits d'utilisation	-	-	-	3.740.791	3.740.791
Amortissements des droits d'utilisation	-	-	-	-2.037.395	-2.037.395
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022	30.924.490	655.084	514.339	1.774.637	33.868.550
Autres immobilisés	30.924.490	655.084	514.339	97.437	32.191.350
Valeur d'acquisition	39.927.350	4.496.278	1.874.739	320.371	46.618.738
Amortissements et dépréciations cumulés	-9.002.860	-3.841.194	-1.360.400	-222.934	-14.427.388
Contrats de location 31.12.2022	-	-	-	1.677.200	1.677.200
Droits d'utilisation	-	-	-	3.935.396	3.935.396
Amortissements des droits d'utilisation	-	-	-	-2.258.196	-2.258.196

(1) La valeur d'acquisition du terrain est de EUR 10.248.000 pour Immobilière Cristal Luxembourg S.A.

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit (en EUR) :

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Solde à la clôture au 31.12.2020	33.850.179	1.343.702	543.176	174.944	35.912.001
Acquisitions	111.695	140.611	42.629	-	294.935
Cessions/rebuts	-24.789	-483.384	-65.164	-164.954	-738.291
Amortissements	-1.781.171	-621.170	-117.774	0	-2.520.115
Extourne amortissements suite aux cessions/rebuts	24.789	483.384	65.164	128.104	701.441
Solde à la clôture au 31.12.2021	32.180.703	863.143	468.031	138.094	33.649.971
Acquisitions	539.585	332.049	164.842	-	1.036.476
Cessions/rebuts	0	-225.114	-25.007	-226.223	-476.344
Amortissements	-1.795.798	-540.108	-118.534	-	-2.454.440
Dépréciations	-	-	-	-6.457	-6.457
Extourne amortissements suite aux cessions/rebuts	0	225.114	25.007	192.023	442.144
Solde à la clôture au 31.12.2022	30.924.490	655.084	514.339	97.437	32.191.350

Les valeurs résiduelles des immobilisations intégralement amorties sont estimées à zéro.

Au cours du dernier exercice, des dépréciations ont été actées sur les œuvres d'art de la Banque après évaluations par un expert.

Les terrains ont une durée d'utilité illimitée et ne sont donc pas amortis.

L'évolution de la valeur comptable nette des « Contrats de location » s'explique comme suit (en EUR) :

Contrats de location	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Solde à la clôture au 31.12.2020	-	1.456.280	1.456.280
Nouveaux contrats	-	1.254.324	1.254.324
Contrats échus	-	-505.893	-505.893
Amortissements	-	-900.001	-900.001
Extourne amortissements suite aux contrats échus/transférés	-	498.805	498.805
Autres	-	-100.119	-100.119
Solde à la clôture au 31.12.2021	-	1.703.396	1.703.396
Nouveaux contrats	-	885.983	885.983
Contrats échus	-	-713.470	-713.470
Amortissements	-	-934.167	-934.167
Extourne amortissements suite aux contrats échus/transférés	-	713.367	713.367
Autres	-	22.091	22.091
Solde à la clôture au 31.12.2022	-	1.677.200	1.677.200



8.11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	Fonds de commerce	Logiciels	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	7.907.556	1.645.843	9.553.399
Valeur d'acquisition	21.054.615	10.910.061	31.964.676
Amortissements cumulés	-10.120.059	-9.264.218	-19.384.277
Dépréciations	-3.027.000	-	-3.027.000
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2022	6.283.835	819.488	7.103.323
Valeur d'acquisition	21.054.615	10.543.662	31.598.277
Amortissements cumulés	-11.743.780	-9.724.174	-21.467.954
Dépréciations	-3.027.000	-	-3.027.000

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit (en EUR) :

	Fonds de commerce	Logiciels	Total
Solde à la clôture au 31.12.2020	9.532.305	1.947.775	11.480.080
Acquisitions	-	648.599	648.599
Sorties	-	-	-
Amortissements	-1.624.749	-950.531	-2.575.280
Extourne amortissements/dépréciations suite aux sorties	-	-	-
Dépréciations	-	-	-
Extourne dépréciations suite aux sorties	-	-	-
Solde à la clôture au 31.12.2021	7.907.556	1.645.843	9.553.399
Acquisitions	-	-	-
Sorties	-	-366.397	-366.397
Amortissements	-1.623.721	-826.355	-2.450.076
Extourne amortissements/dépréciations suite aux sorties	-	366.397	366.397
Dépréciations	-	-	-
Extourne dépréciations suite aux sorties	-	-	-
Solde à la clôture au 31.12.2022	6.283.835	819.488	7.103.323

Conformément aux méthodes et principes comptables décrits à la Note 5.6 la Banque effectue un test de dépréciation des actifs incorporels au moins à chaque clôture d'exercice ou plus fréquemment s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de sa valeur.

Aucune dépréciation n'a été actée au cours du dernier exercice.

La valeur d'utilité a été retenue pour l'estimation de la valeur des fonds de commerce relatifs à la fusion avec Petercam (Luxembourg) S.A. concernant les relations avec la clientèle dans le cadre des activités de banque privée et de gestion institutionnelle.

L'évaluation effectuée pour les tests de dépréciation se fonde sur le même modèle que celui qui a été utilisé lors de la détermination initiale de la valeur de ces fonds de commerce.

Ce modèle consiste en une actualisation de flux de trésorerie, sur base de projections de revenus générés par la gestion des capitaux des clients, pendant une période d'une durée finie, se terminant en 2026. L'attrition progressive de la clientèle historique en gestion privée discrétionnaire est supposée de 15 % par an, tandis que la croissance annuelle des capitaux en gestion restants est estimée à 2 %. Les flux de trésorerie sont actualisés à un coût des fonds propres après impôt estimé à 7,6 %.

Aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée sur les fonds de commerce testés aux 31 décembre 2022 et 2021 autre que celles enregistrées préalablement sur le fonds de commerce Petercam (Luxembourg) S.A..

Le Groupe n'a procédé à aucun test de dépréciation concernant PIAM Luxembourg car aucun indice ne montrait que l'activité était en diminution.

8.12 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Au 31 décembre 2022, un montant de EUR 2.306.201 a été repris dans la rubrique à l'actif « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au 31 décembre 2021 EUR 2.323.017.

	31.12.2022	31.12.2021
Stairway To Heaven S.A.	-21.886	-16.466
Le Cloître S.A.	2.328.087	2.339.483
TOTAL PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	2.306.201	2.323.017

Au 31 décembre 2022, la quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence est de EUR -16.817, au 31 décembre 2021 EUR 536.331.

8.13 Autres actifs

Le poste « Autres actifs » reprend les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Produits à recevoir	69.547.118	80.636.489
Charges comptabilisées d'avance	3.688.921	4.108.448
Créances d'impôts	180.599	167.504
TVA	4.951.103	4.084.815
Autres actifs	5.435.560	8.081.091
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	83.803.301	97.078.347

Les produits à recevoir sont majoritairement des commissions à recevoir des fonds d'investissement qui sont en diminution au 31 décembre 2022 mais qui sont en ligne avec la baisse des AUA, Note 10.1.



La rubrique « Créances d'impôts » reprend des avances sur les impôts autres que ceux sur le résultat et des impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales.

La rubrique « Autres actifs » reprend essentiellement des montants à recevoir sur des factures émises et sur des opérations sur titres régularisées début janvier 2023.

La Banque a opté pour la constitution d'une avance (Irrevocable Payment Commitment) de 15 % du montant dû au Fonds de Résolution au titre de l'exercice. Au 31 décembre 2022, la créance est de EUR 1.021.048 (2021 : EUR 730.138) et est enregistrée parmi les « Autres actifs ».

8.14 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Dérivés détenus à des fins de transaction	135.246.468	41.730.101
Intérêts courus	3.127.631	1.167.188
CVA/DVA	14.059	1.971
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	138.388.158	42.899.260

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Dérivés de change	71.692.414	2.689.062.232	21.069.220	2.153.251.338
Hors bourse				
Contrats à terme	58.616.166	2.133.965.061	13.857.648	1.434.894.804
Contrats d'échange	7.323.655	505.276.791	7.211.572	678.228.208
Options émises	5.752.593	-	-	-
Marché organisé				
Futures	-	49.820.380	-	40.128.326
Dérivés de taux d'intérêt	62.834.781	1.406.036.293	15.362.418	1.240.158.051
Hors bourse				
Contrats d'échange	62.823.592	1.179.187.607	15.141.135	967.185.229
Marché organisé				
Futures	-	125.071.122	-	253.185.607
Options émises	11.189	101.777.564	221.283	19.787.215
Dérivés sur actions	719.273	1.073.257.129	5.298.463	1.037.899.234
Marché organisé				
Futures	-	809.055.262	-	291.132.597
Options émises	719.273	264.201.867	5.298.463	746.766.637
TOTAL DES DÉRIVÉS	135.246.468	5.168.355.654	41.730.101	4.431.308.623

La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus et CVA/DVA), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la Note 8.22.

8.15 Passifs financiers de couverture

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt de certains instruments de dette, la Banque applique les dispositions de comptabilité de couverture de l'IFRS 9. L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la Note 8.25.

Les passifs financiers de couverture se composent des natures suivantes (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Swaps de taux d'intérêts	72.871	9.000.000	11.283.012	1.193.352.045
Intérêts courus	6.707	-	2.230.596	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DE COUVERTURE	79.578	9.000.000	13.513.608	1.193.352.045

8.16 Dépôts envers les établissements de crédit

Les dépôts interbancaires se détaillent de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts à vue	199.469.957	41.862.389
Dépôts à terme	72.262.936	78.408.368
Intérêts courus	94.707	-180.452
TOTAL DES DÉPÔTS ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	271.827.600	120.090.305

La BCE a annoncé, le 7 mars 2019, une série d'opérations de refinancement ciblées à long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations-TLTRO). Les TLTRO sont conçues dans le but d'améliorer le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire par un soutien du crédit bancaire à l'économie réelle. En 2021, la Banque avait emprunté EUR 63,2 millions au titre du TLTRO III qui étaient repris dans la rubrique « Dépôts à terme ». Il n'y a plus de transaction TLTRO au 31 décembre 2022. Le montant des dépôts à terme 31 décembre 2022 est composé exclusivement de dépôts à terme effectués par des clients bancaires (vostri).

8.17 Dépôts envers la clientèle

Les dépôts envers la clientèle se présentent comme suit (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts à vue	2.338.920.640	3.017.730.534
Dépôts à terme	185.718.093	996.375
Intérêts courus	3.071.966	-933.785
TOTAL DES DÉPÔTS ENVERS LA CLIENTÈLE	2.527.710.699	3.017.793.124

8.18 Provisions

Les provisions se décomposent comme suit (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Provisions pour litiges	250.000	100.000
Provisions pour engagements et garanties donnés	3.599	6.803
Provisions pour avantages du personnel à long terme	1.056.866	625.727
Provisions pour intérêts réservés sur crédits	410.724	333.813
TOTAL DES PROVISIONS	1.721.189	1.066.343

Les provisions pour avantages du personnel à long terme correspondent à des primes dont le paiement est différé dans le temps.

Les provisions pour litiges sont basées sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice en prenant en considération l'opinion d'experts internes ou externes. En 2022, une dotation a été constituée dans les comptes de Degroof Petercam Asset Services Luxembourg S.A. pour EUR 150.000 (2021 : reprise de EUR 300.000).

Depuis le 30 juin 2020, la Banque provisionne les intérêts à recevoir ainsi que les intérêts perçus sur des crédits désignés par le Comité Impairment.

Les ECL calculés sur les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises sont comptabilisées dans la rubrique « Provisions pour engagements et garanties donnés ». Le classement des dépréciations selon les différents niveaux et les mouvements 2022 y relatifs se présentent comme suit (en EUR) :

	Stage 1	Stage 2	Total
Solde à la clôture au 31.12.2021	6.803	-	6.803
« Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit »	2.346	-	2.346
Diminution suite aux remboursements ou aux ventes	-4.535	-	-4.535
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-1.015	-	-1.015
Écarts de change et autres mouvements	-	-	-
Solde à la clôture au 31.12.2022	3.599	-	3.599

Stage 1 : Engagements et garanties financières donnés sans augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Stage 2 : Engagements et garanties financières donnés avec augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Aucune dépréciation (stage 3) n'a été actée sur les engagements hors bilan en 2022 et 2021.

8.19 Passifs d'impôts courants et différés

Les dettes fiscales se résument de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Impôts courants	14.458.324	13.765.503
Impôts différés	1.401.367	2.526.500
TOTAL IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	15.859.691	16.292.003

L'évolution des impôts différés s'explique par (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Solde à l'ouverture	2.526.500	3.020.002
Charge (Produit) au compte de résultat	-221.138	-164.985
Éléments directement imputés aux fonds propres	-903.995	-328.517
SOLDE À LA CLÔTURE	1.401.367	2.526.500

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations corporelles et incorporelles	1.690.953	1.912.091
Provisions	449.612	449.612
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-739.198	164.797
IMPÔTS DIFFÉRÉS	1.401.367	2.526.500

Au 31 décembre 2022 et 2021, les impôts différés sont calculés sur base des taux d'imposition de 24,94 %.

8.20 Autres passifs

Le poste « Autres passifs » reprend les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes salariales et sociales	5.128.116	6.292.122
Charges à payer	85.335.385	89.014.398
Produits constatés d'avance	-	174.928
Autres passifs financiers	4.080.317	3.925.892
Dettes liées aux contrats de location	1.716.840	1.730.488
Autres dettes	18.625.601	11.042.826
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	114.886.259	112.180.654

La refacturation de frais de support par Banque Degroof Petercam S.A. d'un montant de EUR 28.985.281 (2021 : EUR 4.347.207) est comptabilisée dans la rubrique « Charges à payer ».

Au 31 décembre 2021, dans la rubrique « Charges à payer » reflétait essentiellement l'impact de la conclusion d'une transaction avec le ministère public belge dans le cadre d'un ancien dossier lié à des clients de la banque privée. Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A et sa maison mère, Banque Degroof Petercam S.A., ont décidé de conclure cette transaction sans reconnaissance de culpabilité, avec la volonté de clôturer définitivement ce dossier et de mettre un terme aux incertitudes procédurales, principalement en termes de délais, qui s'y rattachaient. La transaction a été clôturée par le paiement du montant convenu depuis la clôture des comptes 2021.

Cette rubrique « Charges à payer » est aussi composée des provisions de commissions à repayer dans les comptes de Degroof Petercam Asset Services Luxembourg S.A..

Les « Dettes liées aux contrats de location » ont été enregistrées suite à l'application de la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019.

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, la rubrique « Autres dettes » est principalement composée de dettes envers l'administration de la TVA et de comptes transitoire titres et cash pour un montant de EUR 9.537.162 (2021 : EUR 4.407.984)

L'évolution de la valeur comptable des « Dettes liées aux contrats de location » s'explique comme suit (en EUR) :

	Matériel informatique	Voitures	Total
Solde à la clôture au 31.12.2020	-	1.484.938	1.484.938
Nouveaux contrats	-	1.254.501	1.254.501
Contrats échus	-	-10.349	-10.349
Paiements contractuels	-	-903.625	-903.625
Intérêts	-	4.901	4.901
Autres	-	-99.878	-99.878
Solde à la clôture au 31.12.2021	-	1.730.488	1.730.488
Nouveaux contrats	-	885.982	885.982
Contrats échus	-	-354	-354
Paiements contractuels	-	-930.983	-930.983
Intérêts	-	8.973	8.973
Autres	-	22.734	22.734
Solde à la clôture au 31.12.2022	-	1.716.840	1.716.840

8.21 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Capital souscrit	37.000.000	37.000.000
Primes d'émission	40.356.000	40.356.000
Réserve légale	3.700.000	3.700.000
Réserve pour impôt sur la fortune	46.590.374	39.040.374
Autres réserves et report à nouveau	159.291.933	205.660.530
Autres éléments du résultat global cumulés	-2.187.070	513.567
Résultat net de l'exercice, part du groupe	21.140.691	21.180.603
Acompte sur dividendes	-35.002.000	-
TOTAL	270.889.928	347.451.074

Le capital souscrit de la Banque est représenté par 740.000 actions d'une valeur nominale de EUR 50 chacune.

Réserve légale

Suivant la loi sur les sociétés commerciales, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social. La réserve légale atteint 10 % du capital social.

Réserve impôt sur la fortune

Conformément au paragraphe 8a de la loi concernant l'impôt sur la fortune, la Banque impute l'impôt sur la fortune dû au titre de l'année sur le montant de l'impôt sur la fortune. A cet effet, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Banque inscrit à une réserve non distribuable un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé.

Autres éléments du résultat global cumulés

Les autres éléments du résultat global cumulés comprennent les gains et pertes nets non réalisés sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global cumulés (voir Notes 8.6 et 9.15). Conformément au règlement CSSF N°14-02, les produits non réalisés nets d'impôts repris dans les réserves de réévaluation seront imputés à une réserve non distribuable.



Autres réserves et report à nouveau

Les autres réserves et le report à nouveau reprennent l'impact de la transition aux IFRS pour un montant de EUR 16.594.740 ainsi que le résultat lié au plan d'intéressement mis en place au sein du Groupe.

Au 31 décembre 2022, le montant cumulé lié au plan d'intéressement inclus dans les autres réserves s'élève à EUR 4.211.365 (2021 : EUR 4.211.365).

Les autres réserves comprennent aussi le fonds de commerce de EUR 73.025.963 comptabilisé en 2016 suite à l'intégration de Petercam (Luxembourg) S.A et de la reclassification du compte de résultat vers les réserves de la plus-value réalisée par Petercam (Luxembourg) S.A. lors de la vente à DPAS de PIAM Luxembourg pour EUR 7.547.663.

Dividendes

Lors de la résolution circulaire en date du 22 décembre 2022, le Conseil d'Administration a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividendes de EUR 35.002.000 (2021 : EUR 0). Au titre de l'exercice 2021 la Banque a distribué des dividendes pour un montant de EUR 59.999.200.

8.22 Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales	404.091.958	404.091.958	1.195.084.032	1.195.084.032
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	148.481.278	148.481.278	46.211.098	46.211.098
Actifs financiers de couverture	155.940.457	155.940.457	7.122.802	7.122.802
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.332.900	9.332.900	9.541.591	9.541.591
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	515.173.778	515.173.778	494.620.325	494.620.325
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	89.637.659	89.637.659	81.452.781	81.452.781
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	578.184.328	589.344.641	515.965.558	488.935.559
Instruments de dette évalués au coût amorti	1.327.255.278	1.385.640.022	1.176.980.054	1.185.018.849
TOTAL	3.228.097.636	3.297.642.693	3.526.978.241	3.507.987.037
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	138.388.158	138.388.158	42.899.260	42.899.260
Passifs financiers de couverture	79.578	79.578	13.513.608	13.513.608
Dépôts d'établissements de crédit	271.827.600	271.793.462	120.090.305	120.258.754
Dépôts de la clientèle	2.527.710.699	2.527.479.441	3.017.793.124	3.017.792.943
TOTAL	2.938.006.035	2.937.740.639	3.194.296.297	3.194.464.565



La juste valeur des instruments financiers comprend les intérêts courus.

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments non cotés sur un marché actif :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe tels que les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- les autres prêts et emprunts sont réévalués par actualisation de leurs flux futurs, sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée selon les méthodes décrites au chapitre 5.3.7 « Juste valeur des instruments financiers ».

La classification des instruments financiers selon la hiérarchie des justes valeurs se base sur des critères tels que la mesure du niveau de liquidité d'un marché, les volumes moyens constatés des transactions et la fréquence des valorisations.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Le niveau 1 reprend les évaluations basées sur des prix publiés sur des marchés actifs. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé ;
- Le niveau 2 fait appel à des modèles et des techniques d'évaluation qui utilisent des paramètres observables sur un marché actif ;
- Les évaluations basées sur des données non observables, hors d'un marché actif, sont classées dans le niveau 3.

Les tableaux ci-après reprennent le classement des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction de la catégorie d'évaluation (en EUR) :

31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Dérivés détenus à des fins de transaction	6.483.113	136.564.480	-	143.047.593
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction	108	-	-	108
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5.249	5.586	9.322.065	9.332.900
Dérivés de couverture	-	154.025.896	-	154.025.896
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	489.986.587	21.895.885	683.963	512.566.435
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	-	89.637.658	-	89.637.658
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	-	551.691.718	37.248.871	588.940.589
Instruments de dette évalués au coût amorti	1.063.218.811	322.421.212	-	1.385.640.023
TOTAL	1.559.693.868	1.276.242.435	47.254.899	2.883.191.202
Passifs financiers				
Dérivés	6.492.116	128.768.411	-	135.260.527
Dérivés de couverture	-	72.871	-	72.871
Dépôts d'établissements de crédit	-	271.789.900	-	271.789.900
Dépôts de la clientèle	-	2.524.693.761	-	2.524.693.761
TOTAL	6.492.116	2.925.324.943	-	2.931.817.059



31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Dérivés détenus à des fins de transaction	5.519.901	39.799.137	-	45.319.038
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction	54.964	17.847	-	72.811
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5.652	6.092	9.529.847	9.541.591
Dérivés de couverture	-	7.539.908	-	7.539.908
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	472.244.603	21.285.114	683.963	494.213.680
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	-	81.455.478	-	81.455.478
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	-	462.222.462	26.560.955	488.783.417
Instruments de dette évalués au coût amorti	914.574.687	267.228.198	-	1.181.802.885
TOTAL	1.392.399.807	879.554.236	36.774.765	2.308.728.808
Passifs financiers				
Dérivés	5.520.055	36.212.016	-	41.732.071
Dérivés de couverture	-	11.283.000	-	11.283.000
Dépôts d'établissements de crédit	-	120.274.512	-	120.274.512
Dépôts de la clientèle	-	3.018.766.803	-	3.018.766.803
TOTAL	5.520.055	3.186.536.331	-	3.192.056.386

En 2022, deux obligations ont été reclassées respectivement du niveau 2 vers le niveau 1 et de niveau 1 vers niveau 2 suite à l'évolution du nombre de contributeurs de cours disponibles pour des montants respectifs de EUR 21.896.961 et EUR 12.483.022.

En 2021, deux obligations ont été reclassées du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'augmentation du nombre de contributeurs de cours disponibles pour des montants respectifs de EUR 8.947.440 et EUR 20.615.028.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les titres classés au niveau 3 sont tous des titres à revenu variable ; la majorité des titres fait partie du portefeuille « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » (FVOCI) et les autres du portefeuille des « Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » (FVTPL).

Le portefeuille FVTPL est majoritairement constitué de titres liés à l'activité de « Private Equity » de la Banque.

Le tableau suivant reprend les mouvements relatifs à la valeur comptable des actifs classés dans le niveau 3 (en EUR) :

	Portefeuille FVTPL	Portefeuille FVOCI	Total
Solde à la clôture au 31.12.2020	6.791.246	4.062.302	10.853.548
Achat	2.084.287	-	2.084.287
Vente	-154.937	-	-154.937
Transfert de niveau	1.055	-	1.055
Variation de change	90.843	-	90.843
Réduction capital	-	-2.990.689	-2.990.689
Réévaluation des titres	717.353	-387.650	329.703
Solde à la clôture au 31.12.2021	9.529.847	683.963	10.213.810
Achat	398.273	-	398.273
Vente	-17.403	-	-17.403
Variation de change	61.207	-	61.207
Réduction capital	-214.407	-	-214.407
Réévaluation des titres	-435.452	-	-435.452
Solde à la clôture au 31.12.2022	9.322.065	683.963	10.006.029

Les résultats comptabilisés suite à ces mouvements sont détaillés dans le tableau suivant (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net - FVTPL	-16.472	712.234
Impôts sur le résultat de l'exercice	4.108	-177.631
Impact sur le résultat de l'exercice	-12.364	534.603
Réévaluation à la juste valeur - FVOCI	-	-387.650
Autre résultat net - FVOCI	-	-
Impôts directement imputés aux réserves	-	96.680
Impact sur les autres éléments du résultat global	-	-290.970
Impact sur le résultat global total	-12.364	243.633

8.23 Actifs financiers transférés

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, aucun actif financier n'a été transféré.

8.24 Compensation des actifs et passifs financiers

Le Pôle luxembourgeois ne pratique pas de compensation comptable mais il a signé avec certaines contreparties des « conventions-cadre de compensation » telles que :

- « ISDA Master Agreement » pour les opérations sur dérivés de gré à gré ;
- « Global master repurchase agreements » pour les opérations de prise en pension et mise en pension de titres ;
- « Global master securities lending agreements » pour les opérations de prêts de titres.

Les actifs donnés ou reçus en garanties liées à ces transactions financières peuvent être les suivants :

- espèces et titres pour les opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ainsi que pour les opérations sur dérivés de gré à gré pour lesquelles la Banque a signé un contrat « credit support annex » complémentaire au contrat « ISDA » ;
- titres pour les opérations de prêts de titres.

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers sujet à compensation faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire (en EUR). Les garanties titres sont renseignées à leur valeur d'évaluation.

Actifs financiers sujet à compensation				Potentiel de compensation		
	Montant avant compensation	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Montant net comptabilisé	Passifs financiers	Collatéraux reçus	Montant net après prise en compte du potentiel de compensation
31.12.2022						
Dérivés	136.077.543	-	136.077.543	-95.441.905	-40.635.638	-
Total	136.077.543	-	136.077.543	-95.441.905	-40.635.638	-
31.12.2021						
Dérivés	40.617.523	-	40.617.523	-30.990.639	-9.626.884	-
Total	40.617.523	-	40.617.523	-30.990.639	-9.626.884	-
Passifs financiers sujet à compensation				Potentiel de compensation		
	Montant avant compensation	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Montant net comptabilisé	Actifs financiers	Collatéraux reçus	Montant net après prise en compte du potentiel de compensation
31.12.2022						
Dérivés	130.844.493	-	130.844.493	-95.441.905	-35.402.588	-
Total	130.844.493	-	130.844.493	-95.441.905	-35.402.588	-
31.12.2021						
Dérivés	37.379.204	-	37.379.204	-30.990.639	-6.388.565	-
Total	37.379.204	-	37.379.204	-30.990.639	-6.388.565	-

8.25 Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Banque aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées dans la Note 6 « Gestion des risques ». Conformément à la stratégie de gestion en place, la Banque conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'obligations à taux fixe en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor). Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économiques répondent aux critères de la comptabilité de couverture. Lorsque la Banque souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt lors de l'achat d'une obligation, elle contracte un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent parfaitement ou quasiment à celles du titre. La Banque évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

La Banque a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de la Banque sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt ;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts : en raison des structures microhedges créées avant la mise en place de la comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêts avaient déjà une valeur existante au 31 décembre 2017 contrairement au « Benchmark bonds » créés le 1^{er} janvier 2018, ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des « Benchmark bonds » depuis l'introduction de IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle. Le « lissage » est la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31 décembre 2017 amortie entre cette date et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Au 31 décembre 2022 et 2021, les nominaux et les taux d'intérêt fixes moyens pondérés des IRS détenus en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt se répartissent comme suit par durée résiduelle (en EUR) :

31.12.2022	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Couverture d'instruments de dette				
Valeur notionnelle	37.500.000	39.000.000	843.575.964	509.900.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,23 %	0,25 %	0,72 %	0,57 %
Couverture de prêts				
Valeur notionnelle	-	-	10.450.000	30.075.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	-	-	0,59 %	0,15 %
31.12.2021				
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Couverture d'instruments de dette				
Valeur notionnelle	31.000.000	16.800.000	745.977.045	379.500.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,10 %	-0,35 %	0,27 %	0,06 %
Couverture de prêts				
Valeur notionnelle	-	-	-	20.075.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	-	-	-	0,00 %

Les tableaux ci-après détaillent les instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité de la couverture (en EUR) :

31.12.2022	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats ¹
		Actifs	Passifs		
Instruments dérivés de couverture					
IRS - Couverture d'instruments de dette	1.429.975.964	136.557.107	76.571	139.382.989	-459.554
IRS - Couverture de prêts	40.525.000	6.200.611	-	6.058.506	-78.177
TOTAL	1.470.500.964	142.757.718	76.571	145.441.495	-537.731

31.12.2021	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats ²
		Actifs	Passifs		
Instruments dérivés de couverture					
IRS - Couverture d'instruments de dette	1.173.277.045	6.893.650	13.396.025	24.491.767	-59.894
IRS - Couverture de prêts	20.075.000	229.152	117.583	431.266	5.637
TOTAL	1.193.352.045	7.122.802	13.513.608	24.923.033	-54.257

(1) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31 décembre 2017 : amortissement total estimé à EUR 77.844 et impact sur le compte de résultat de l'année de EUR 1.493.

(2) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31 décembre 2017 : amortissement total estimé à EUR 77.844 et impact sur le compte de résultat de l'année de EUR 25.995.

31.12.2022	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement résiduel suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
Actifs désignés comme éléments couverts				
Instruments évalués au coût amorti	883.977.441	77.086.433	-96.676.663	-
Instruments de dette	849.615.122	83.346.575	-90.539.980	-
Prêts	34.362.319	-6.260.142	-6.136.683	-
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	446.906.890	52.442.747	-53.236.690	-
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	446.906.890	52.442.747	-53.236.690	-
TOTAL	1.330.884.331	129.529.180	-149.913.353	-
31.12.2021	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement résiduel suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
Actifs désignés comme éléments couverts				
Instruments évalués au coût amorti	920.390.515	7.061.947	-18.026.919	-
Instruments de dette	900.384.395	7.185.408	-17.601.291	-
Prêts	20.006.120	-123.461	-425.628	-
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	284.779.692	4.064.375	-8.422.066	-
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	284.779.692	4.064.375	-8.422.066	-
TOTAL	1.205.170.207	11.126.322	-26.448.985	-

9 Annexes relatives au compte de résultat

9.1 Produits et charges d'intérêts

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Produits d'intérêts	120.181.176	60.661.936
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	85.047.528	39.800.506
Instruments financiers de couverture	6.217.502	867.173
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5.110.497	795.865
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	2.153.775	122.943
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	8.133.664	5.626.857
Instruments de dette évalués au coût amorti	7.871.235	4.463.489
Produits d'intérêts sur passifs	5.646.975	8.985.103
Charges d'intérêts	-104.461.333	-52.355.355
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-79.756.784	-38.354.816
Instruments financiers de couverture	-8.483.003	-8.255.616
Dettes envers les établissements de crédit	-1.682.688	-391.219
Dettes envers la clientèle	-11.712.598	-26.397
Dettes liées aux contrats de location	-8.973	-4.900
Charges d'intérêts sur Actifs - Banques centrales	-1.934.652	-3.823.148
Charges d'intérêts sur Actifs - autres	-882.635	-1.499.259
Marge nette d'intérêts	15.719.843	8.306.581

Les intérêts négatifs donnent lieu à des produits d'intérêts principalement sur les dépôts de la clientèle et les charges d'intérêts sur les autres actifs et les instruments de dette.

Les charges d'intérêts sur dettes liées aux contrats de location résultent de l'implémentation d'IFRS 16. Ces dettes sont détaillées dans la Note 8.20.

L'augmentation des produits et charges d'intérêts sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction est due essentiellement aux dérivés de change.

9.2 Produits de dividendes

Les produits de dividendes par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	3	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2.406.313	720
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat global	157	1.669.407
Participations	-	-
TOTAL	2.406.473	1.670.127

Au 31 décembre 2022, les dividendes sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont été principalement reçus de BDG Appalaches.

Au 31 décembre 2021, les dividendes sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global ont été principalement reçus de Treetop Asset Management.

9.3 Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Commissions perçues	341.277.508	372.549.732
Activités liées aux fonds d'investissement - Banque dépositaire	17.153.609	18.497.426
Activités liées aux fonds d'investissement - Administration centrale	28.633.664	37.369.462
Activités liées aux fonds d'investissement - Autres	224.095.142	239.928.411
Gestion d'actifs	8.495.667	8.124.648
Courtages et activités liées aux titres (autres que droits de garde)	43.263.486	48.296.532
Activités liées aux titres (autres que droits de garde)	0	0
Droits de garde	13.381.222	14.762.885
Autres	6.254.718	5.570.368
Commissions versées	-245.795.503	-263.217.407
Activités liées aux fonds d'investissement - Administration centrale	1.800	-66.161
Activités liées aux fonds d'investissement - Autres	-206.021.790	-219.547.434
Courtages et activités liées aux titres (autres que droits de garde)	-32.401.545	-35.799.725
Droits de garde	-5.720.017	-6.085.524
Autres	-1.653.951	-1.718.563
Résultat net des commissions	95.482.005	109.332.325

Depuis le 1^{er} octobre 2021, un changement des tarifs pour les services administratifs liés aux fonds d'investissement explique une diminution des commissions perçues en rapport avec des activités liées aux fonds d'investissement « Administration centrale ».

La rubrique « Activités liées aux fonds d'investissement – Autres » reprend essentiellement des commissions de distribution et des commissions de gestion.

La diminution des droits de garde (perçus comme payés) est due principalement à la diminution des titres détenus pour compte de la clientèle.

La diminution en 2022 des courtages et commissions liées aux titres, perçus et payés, s'explique par la baisse du nombre de transactions effectuées par la clientèle, tant par la clientèle privée que la clientèle institutionnelle.

9.4 Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction par type d'instruments financiers (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de capitaux propres et dérivés liés	-454.283	93.835
Instruments de taux d'intérêt et dérivés liés	1.093.116	3.734.515
Opérations de change	13.218.073	10.701.462
TOTAL	13.856.906	14.529.812

Tous les intérêts sur les instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts sur instruments financiers détenus à des fins de transaction. Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur de ces instruments financiers ainsi que les résultats réalisés.

9.5 Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les résultats sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se répartissent comme suit par type d'instruments financiers (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de capitaux propres	-265.182	118.561
Instruments de dette - Parts d'OPC	206.928	2.247.422
Matières premières et dérivés liés	160.578	-1.442
TOTAL	102.324	2.364.541

Les instruments de capitaux propres concernent des fonds de Private Equity.

L'essentiel des gains enregistrés sur les parts d'OPC aux 31 décembre 2022 et 2021 est lié respectivement à la vente de positions d'accompagnement et aux bonis de liquidation payés pour des fonds du Groupe.

9.6 Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les résultats sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat se répartissent comme suit par type d'instruments financiers (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-759.606	-270.454
Instruments de dette évalués au coût amorti	-40.308	-155.018
TOTAL	-799.914	-425.472

Tous les intérêts sur ces instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. La réévaluation à la juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres en autres éléments du résultat global cumulés. Seuls les résultats réalisés liés à ces instruments sont inclus dans ce poste.

9.7 Résultat net provenant de la comptabilité de couverture

Les gains et pertes sur instruments financiers de couverture se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque de taux d'intérêt	-149.913.353	-26.448.985
Résultat net potentiel sur les dérivés de couverture	-	-
Résultat net réalisé sur les dérivés de couverture	149.471.723	26.936.732
TOTAL	-441.630	487.747

Le résultat net sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque de taux d'intérêt ne comprend que la variation de la juste valeur liée au risque de taux d'intérêt des obligations désignées comme éléments couverts. Les intérêts sur les instruments financiers couverts sont comptabilisés dans les charges et produits d'intérêts.

Les résultats réalisés sur les obligations couvertes évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont enregistrés dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Le résultat net sur actifs financiers au coût amorti - Portefeuille d'actifs comprend la variation de juste valeur des actifs financiers au coût amorti constitués d'un portefeuille de prêts à taux fixe accordés par la Banque à la clientèle.

Le résultat net sur les swaps de taux d'intérêts désignés comme éléments de couverture reprend les résultats de réévaluation et les résultats réalisés ; les intérêts sont comptabilisés dans les charges et produits d'intérêts.

9.8 Autres résultats opérationnels nets

Les autres résultats opérationnels nets se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Autres produits opérationnels	8.237.570	7.911.463
Revenus des locations	1.880.258	1.748.580
Récupération des charges diverses	4.447.984	2.973.840
Divers	1.909.328	3.189.043
Autres charges opérationnelles	-1.714.170	-17.892.484
Divers	-1.714.170	-17.892.484
Autres résultats opérationnels nets	6.523.400	-9.981.021

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Divers » des autres produits opérationnels est essentiellement composée d'un montant de EUR 854.190 (2021 : EUR 883.018) qui concerne un remboursement de TVA et d'autre revenus divers.

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Divers » des autres charges opérationnelles est principalement composée d'une amende de la CSSF pour un montant de EUR 1.560.000, au 31 décembre 2021, ce poste était essentiellement composé des montants dus par Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. dans le cadre de la conclusion d'une transaction avec le ministère public belge dans un dossier lié à la Banque Privée.

9.9 Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Rémunérations et salaires	-40.258.554	-39.560.357
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances complémentaires	-4.291.235	-4.426.189
Charges liées aux retraites	-1.338.087	-1.194.169
Avantages du personnel liés au plan d'intéressement	-	-
Autres coûts	-1.536.833	-809.575
TOTAL	-47.424.709	-45.990.290

La Note 11 fournit l'information relative aux avantages attribués au personnel et au plan d'intéressement.

Le nombre moyen des membres du personnel employé s'établit comme suit :

	31.12.2022	31.12.2021
Direction	10	10
Cadres supérieurs	194	182
Employés	197	203
TOTAL	401	395

Le montant des rémunérations allouées au cours de l'exercice aux membres des organes de direction (Conseil d'Administration et Comité de Direction) s'élève à (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Administrateurs	-467.544	-417.088
Direction	-5.209.485	-4.109.789
TOTAL	-5.677.029	-4.526.877

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, il n'y a ni crédits ni avances accordés à des administrateurs. D'autres engagements ont été octroyés pour EUR 2.960 aux administrateurs au 31 décembre 2022 (2021 : EUR 2.960).

Aucune avance ni engagement n'a été accordé aux membres de l'organe de direction en 2022 et 2021.

9.10 Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Marketing, publicité et relations publiques	-758.847	-831.489
Honoraires professionnels	-6.302.894	-5.128.790
Locations simples	-2.240.099	-2.245.286
Charges informatiques et de télécommunication	-18.898.342	-16.812.233
Réparation et entretien	-648.545	-518.693
Autres frais généraux et administratifs	-21.222.144	-16.747.177
TOTAL	-50.070.871	-42.283.668

Les « Autres frais généraux et administratifs » représentent essentiellement des frais de support informatique par Banque Degroof Petercam S.A. d'un montant de EUR 12.076.183 (2021 : EUR 8.697.847) ainsi que des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel.

Au 31 décembre 2022, la contribution de EUR 1.648.488 au fonds de résolution national (2021 : EUR 1.139.051) et la provision de EUR 76.483 au fonds de garantie des dépôts (2021 : EUR 86.187) sont aussi comprises dans cette rubrique.

Pour les contrats de location enregistrés selon la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019, la Banque comptabilise des amortissements sur les droits d'utilisation et non plus des loyers perçus tel que décrit dans la Note 5.4 des principes comptables. Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, la rubrique « locations simples » reprend les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat de faible valeur.

Au 31 décembre 2022, l'augmentation de charges informatiques et de télécommunication est due au lancement du projet d'implémentation de la nouvelle plateforme bancaire (Avaloq).

Les honoraires comptabilisés suite aux prestations de l'exercice à la Banque par le réviseur d'entreprise agréé se présentent comme suit (hors TVA en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Contrôle légal et contractuel des comptes annuels consolidés	-351.331	-318.470
Autres services d'assurance	-199.827	-101.480
Services de conseil fiscal	-	-
Autres services	-5.382	-21.062
TOTAL	-556.540	-441.012

Les autres services comprennent un rapport des procédures convenues.

Les données de l'exercice 2021 ont été reclassées pour les besoins de comparabilité avec les données de l'exercice 2022.

9.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

En date du 31 décembre 2022, les amortissements sur immobilisations corporelles sont de EUR 3.388.607 (2021 : EUR 3.420.116) et les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont de EUR 2.450.076 (2021 : EUR 2.575.280).

Un détail de ces amortissements par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles est donné au sein des Notes 8.10 et 8.11.

9.12 Provisions

En 2021, une reprise de provisions pour litiges pour un montant de EUR 300.000 avait été comptabilisée, alors qu'en 2022 une dotation a été actée pour un montant de EUR 150.000.

Au 31 décembre 2022, les provisions sont essentiellement constituées d'une dotation d'une provision pour intérêts réservés sur crédits, comptabilisées pour un montant de EUR 76.911 (2021 : EUR 213.148).

Concernant les ECL calculées sur les engagements de prêts donnés et les garanties financières, il y a une reprise de provision de EUR 3.204 au 31 décembre 2022 et de EUR 3.515 au 31 décembre 2021.

9.13 Dépréciations nettes sur actifs

Les dépréciations nettes sur actifs se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances interbancaires	420	-651
Prêts et créances sur la clientèle	-413.065	-118.998
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-26.711	2.373
Instruments de dette évalués au coût amorti	-21.356	-22.165
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles (Oeuvres d'Art)	-6.457	-
TOTAL	-467.169	-139.441

Le détail des variations sur dépréciations sur prêts et créances sont repris dans la Note 8.8.

9.14 Charge d'impôts

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	7.938.156	11.919.588
Impôts différés	-227.800	-164.394
Impôts sur le résultat de l'exercice	7.710.356	11.755.194
Reprise de provision des années précédentes	-43.597	-433.254
Charge d'impôts nette	7.666.759	11.321.940

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les montants des impôts différés sont dus à des mouvements bilantaires repris dans la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés » (Note 8.19) pour respectivement EUR 221.138 et EUR 164.985 et à des mouvements relatifs à la réserve de réévaluation (Note 8.6) pour EUR 6.660 et EUR 590.

Le tableau ci-dessous reprend la justification (en EUR) de la différence entre le taux normal d'imposition au Luxembourg de 24,94 % et le taux d'imposition effectif de la Banque.

	31.12.2022	31.12.2021
Bénéfice avant impôts	28.807.451	32.502.543
Taux d'imposition applicable à la clôture	24,94 %	24,94 %
Impôt théorique sur le bénéfice	7.184.578	8.106.134
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	-2.145	-1.863
Impact fiscal des dépenses non déductibles	608.430	4.456.530
Impact fiscal des revenus non imposables	108.929	-526.188
Charges fiscales déductibles	-	-
Effet des autres éléments	-189.435	-279.419
Impôts sur le résultat de l'exercice	7.710.357	11.755.194
Taux effectif d'impôt moyen	26,77 %	36,17 %

9.15 Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global reprennent les résultats qui ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, les autres éléments du résultat global sont composés uniquement des résultats non réalisés relatifs à la réévaluation du portefeuille des actifs financiers évalués par le biais des autres éléments du résultat global tels que repris dans le tableau ci-dessous en EUR. Ces résultats comptabilisés directement en fonds propres (Note 8.6) sont susceptibles d'être comptabilisés dans le compte de résultat au cours d'un exercice postérieur.

	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de dettes	-2.700.638	-699.537
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-50.284.175	-10.639.923
Transfert de la réserve au résultat avant impôts		
Extourne de la réserve suite aux cessions/remboursements	-1.718.881	2.055.345
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	48.378.372	7.654.986
Pertes de crédit attendues	26.711	-2.373
Impôts directement imputés au compte de résultat	-6.660	590
Impôts directement imputés aux réserves	903.995	231.838
Instruments de capitaux propres	-	-290.971
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-	-387.650
Transfert de la réserve au résultat avant impôts		
Extourne de la réserve suite aux cessions/remboursements	-	-
Impôts directement imputés aux réserves	-	96.679
Résultat réalisé sur portefeuille FVOCI imputé aux fonds propres	-	-
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-2.700.638	-990.508

10 Droits et engagements

10.1 Actifs en dépôt à découvert

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec le Pôle luxembourgeois. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert du Pôle luxembourgeois pour les exercices se clôturant aux 31 décembre 2022 et 2021 s'élèvent respectivement à EUR 65.919.619.246 et EUR 81.620.167.897.

10.2 Garanties données

Au 31 décembre 2022, la Banque a émis des garanties bancaires pour un montant de EUR 9.088.161 et des garanties d'achèvement pour un montant de EUR 0 (2021 : respectivement EUR 9.088.161 et EUR 3.471.850).

Au 31 décembre 2022, les montants espèces et titres donnés en garantie s'élèvent respectivement à EUR 48.103.816 et EUR 34.430.000 dans le cadre d'opérations sur dérivés pour compte propre et pour compte de la clientèle (2021 : EUR 18.367.680 et EUR 38.760.876).

En 2022, EUR 2.036.246 ont été donnés en garantie pour une ligne de crédit reçue.

En 2021, EUR 72.721.484 de titres avaient été donnés en garantie dans le cadre de la participation de la Banque au programme TLTRO et ligne de crédit reçue.

10.3 Garanties reçues

Le total des garanties reçues sous forme d'actifs, de cessions d'avoires et de cautionnements dans le cadre de prêts accordés à la clientèle, d'opérations de prêts de titres et d'opérations sur dérivés, s'élève à EUR 793.921.960 en date du 31 décembre 2022 (2021 : EUR 645.546.370). Parmi ces garanties, EUR 790.090.855 (2021 : EUR 641.689.709) sont constitués d'hypothèques et de nantissements d'espèces et de titres.

10.4 Engagements

La Banque a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2022 est de EUR 139.482.767 (2021 : EUR 120.181.175).

Au 31 décembre 2022, d'autres engagements dont les engagements de souscrire dans des fonds de Private Equity (Note 8.5) sont comptabilisés pour un montant de EUR 3.094.954 (2021 : EUR 7.877.142).

Au 31 décembre 2022, le montant des opérations fiduciaires est de EUR 17.151.816 (2021 : EUR 16.616.441).

Au 31 décembre 2022, la Banque a reçu une ligne de crédit de EUR 703.169 pour son activité de settlement.

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux

systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), sera remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de EUR 100.000 pour une période de 12 mois.

Le montant des moyens financiers du Fonds de résolution Luxembourg (FRL), devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 1^{er} numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL) est fixé à 0,8 % des dépôts garantis, tel que défini à l'Article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et a été atteint à la fin de l'année 2018 au travers de la contribution annuelle.

Depuis que le niveau de 0,8 % a été atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continuent de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8 % des dépôts garantis tels que définis à l'Article 163 numéro 8 de la Loi.

Au cours de l'exercice, la Banque a payé des contributions annuelles au FGDL de EUR 76.483 (2021 : EUR 86.187) et au FRL de EUR 1.939.397 (2021 : EUR 1.340.060).

11 Avantages au personnel et plans de rémunérations en actions

11.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite à cotisations définies. La charge des cotisations de cet exercice est de EUR 1.338.087 (2021 : EUR 1.194.169).

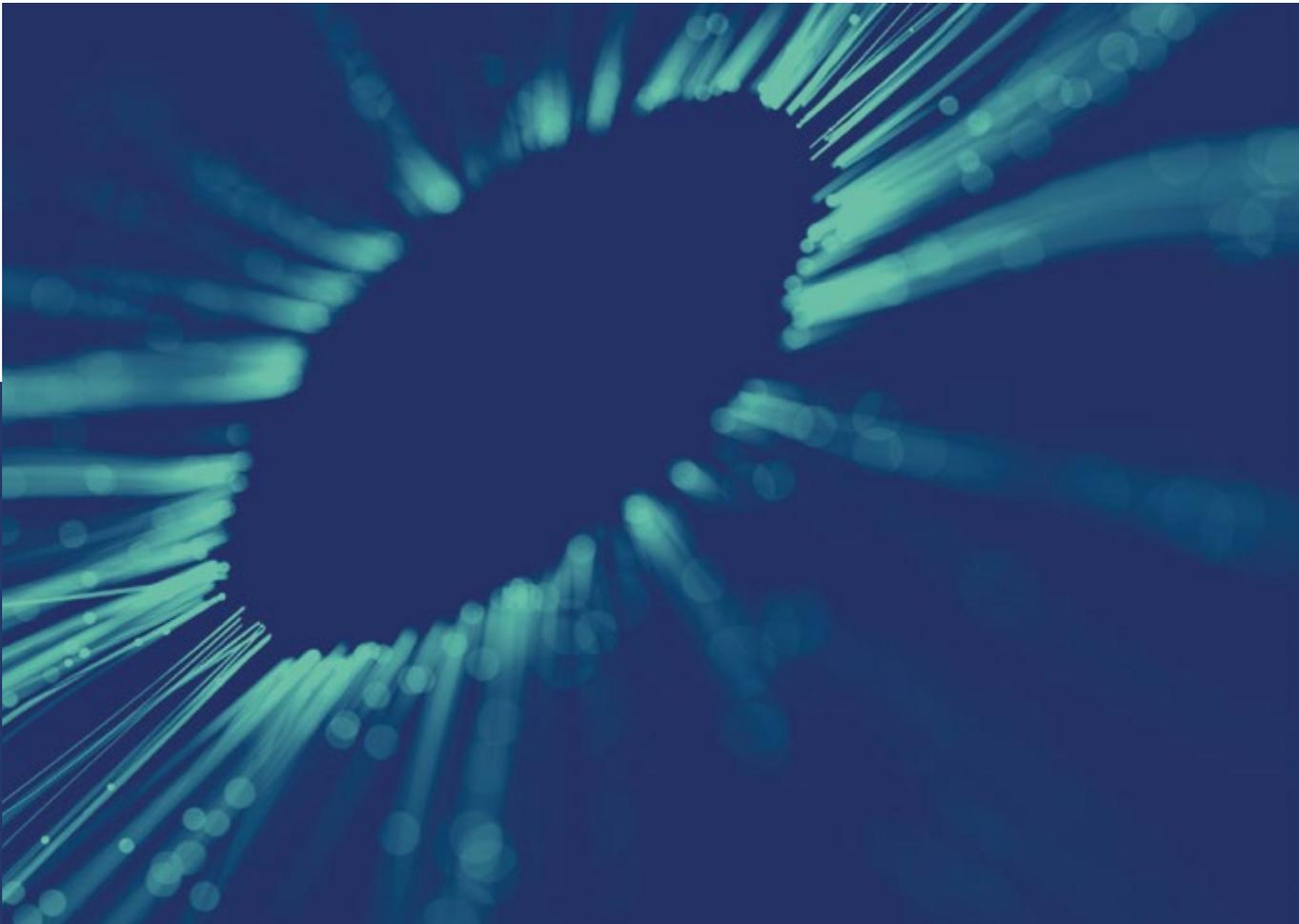
11.2 Plans d'intéressement Groupe

Banque Degroof Petercam S.A. a émis plusieurs plans d'intéressement au cours de ces dernières années, au bénéfice soit des administrateurs, soit des cadres supérieurs du Groupe Banque Degroof Petercam, soit des deux simultanément dans le but de les fidéliser et de faire coïncider leurs intérêts à ceux du Groupe Banque Degroof Petercam. Ces plans sont établis conformément aux dispositions légales locales. Aucun montant n'a été enregistré en 2022 et en 2021.

Les plans d'intéressement émis comprennent des plans qui seront réglés en trésorerie et des plans qui seront réglés en actions. Au cours des deux derniers exercices, la Banque n'a émis aucun plan.

12 Parties liées

Les parties liées au Pôle luxembourgeois sont les entreprises associées, les membres du Conseil d'Administration et autres dirigeants de la Banque et ses filiales (« Principaux dirigeants ») ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notablement par une des personnes susmentionnées.



Les tableaux ci-dessous résumant, par nature, les transactions qui ont été réalisées avec les parties liées du Groupe Banque Degroof Petercam S.A. (en EUR) :

31.12.2022

Bilan	Maison Mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Avances en comptes courants	5.531.609	4.041	1.193.077	-	6.728.727
Prêts à terme	-	-	4.769.157	-	4.769.157
Autres actifs	4.560.056	-	-	127.368	4.687.424
TOTAL DES ACTIFS	10.091.665	4.041	5.962.234	127.368	16.185.308
Dépôts	1.860	6.215.341	536.825	5.903	6.759.929
Autres passifs	64.370.712	-	-	-	64.370.712
TOTAL DES PASSIFS	64.372.572	6.215.341	536.825	5.903	71.130.641
Garanties données	61.225	-	774.065	-	835.290
Garanties reçues	-	-	-	-	-
Compte de résultat					
Charges financières	-7.292	5.694	816	3.191	-16.994
Honoraires et commissions	-124.172.072	-	-	-39.426.954	-163.599.026
Frais de personnel	-	-5.677.028	-	-	-5.677.028
Autres	-12.076.183	-	-	-206.500	-12.282.683
TOTAL DES CHARGES	-136.255.546	-5.682.722	-816	-39.636.646	-181.575.730
Produits d'intérêts	7.690	13.641	121.821	76.688	219.840
Honoraires et commissions	20.000	30.395	3.100	8.986.343	9.039.838
Dividendes	-	-	-	-	-
Autres	2.620.250	-	5.250	-	2.625.500
TOTAL DES PRODUITS	2.647.940	44.036	130.171	9.063.031	11.885.178

31.12.2021

Bilan	Maison Mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Avances en comptes courants	3.773.912	-	-	1.754.609	5.528.521
Prêts à terme	-	-	3.624.898	-	3.624.898
Autres actifs	40.971	-	-	195.497	236.468
TOTAL DES ACTIFS	3.814.883	-	3.624.898	1.950.106	9.389.887
Dépôts	117.640	6.411.001	34.308	9.410.386	15.973.335
Autres passifs	33.597.445	-	-	96.500	33.693.945
TOTAL DES PASSIFS	33.715.085	6.411.001	34.308	9.506.886	49.667.280
Garanties données	61.225	-	3.471.850	-	3.533.075
Garanties reçues	-	-	4.630.144	-	4.630.144
Compte de résultat					
Charges financières	-1.462	-	-	-	-1.462
Honoraires et commissions	-127.561.889	-	-	-38.296.043	-165.857.932
Frais de personnel	-	-4.526.877	-	-	-4.526.877
Autres	-8.697.847	-	-	-195.928	-8.893.775
TOTAL DES CHARGES	-136.261.198	-4.526.877	-	-38.491.971	-179.280.046
Produits d'intérêts	4	1.681	225.570	65.856	293.111
Honoraires et commissions	20.000	5.494	2.600	13.050.856	13.078.950
Dividendes	-	-	-	-	-
Autres	688.977	16.040	5.370	342.824	1.053.211
TOTAL DES PRODUITS	708.981	23.215	233.540	13.459.536	14.425.272



Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les frais de personnel des principaux dirigeants se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2022	31.12.2021
Avantages du personnel à court terme	-5.245.844	-4.170.041
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi	-381.185	-306.836
Avantages du personnel liés au plan d'intéressement	-	-
TOTAL	-5.627.029	-4.476.877



13 Information géographique

La Banque et ses principales filiales sont basées au Luxembourg.

Les tableaux ci-dessous résument les principales informations du Groupe selon les pays dans lesquels les filiales sont domiciliées (en EUR) :

31.12.2022

	Nombre moyen d'employés équivalent temps plein	Produit net	Résultat avant impôts	Impôts sur le résultat
Luxembourg	398	128.124.783	26.161.620	-6.996.792
Belgique	3	4.724.624	2.645.831	-669.968
TOTAL	401	132.849.407	28.807.451	-7.666.760

31.12.2021

	Nombre moyen d'employés équivalent temps plein	Produit net	Résultat avant impôts	Impôts sur le résultat
Luxembourg	392	121.265.697	29.397.280	-10.535.285
Belgique	3	5.018.943	3.105.263	-786.655
TOTAL	395	126.284.640	32.502.543	-11.321.940

14 Évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur ces états financiers.

BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG S.A.

Zone d'activité
La Cloche d'Or
12, Rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
bienvenue@degroofpetercam.lu



[linkedin.com/company/
degroofpetercam](https://www.linkedin.com/company/degroofpetercam)



[youtube.com/
degroofpetercam](https://www.youtube.com/degroofpetercam)



[@degroofpetercam](https://twitter.com/degroofpetercam)



[@degroofpetercam](https://www.instagram.com/degroofpetercam)

[degroofpetercam.lu](https://www.degroofpetercam.lu)

private banking
asset management
investment banking
asset services

 **Degroof
Petercam**
Trust. Knowledge.